

Cahier de  
Recommandations  
Architecturales,  
Paysagères et  
Environnementales.





# Cahier de Recommandations Architecturales, Paysagères et Environnementales.

## QUELS SONT LES OBJECTIFS DU CRAPE ?

- Favoriser une meilleure connaissance du patrimoine bâti de la commune de BEIGNON
- Développer des projets s'inscrivant dans une logique architecturale, paysagère, environnementale et urbaine

Ce document est un complément qualitatif indispensable au PLU et à son règlement. Il s'agit avant tout d'un guide pédagogique qui apporte des recommandations techniques en complément du règlement. Il vise à servir de guide pétitionnaires dans leurs projets de construction, de réhabilitation, de rénovation ou d'aménagement en les invitant à prendre en compte et à respecter cet héritage local qui participe à l'identité de la commune de BEIGNON et à leur cadre de vie.

# SOMMAIRE

## 5 DÉMARCHES ET CONSEILS

## 8 A - SECTEURS D'INTÉRÊTS PATRIMONIAUX

- A1. Cartographie et analyse des secteurs du bourg.
- A2. Reportage photographique.
- A3. Les typologies, les familles de maisons.
- A4. Le petit patrimoine et sa préservation.
- A5. Synthèse des prescriptions.

## 42 B - TRANSFORMER, RÉNOVER L'ANCIEN

- B1. Projet de rénovation.
- B2. Les extensions, surélévations, les isolations.
- B3. Les modifications des ouvertures.
- B4. Les matériaux : la pierre et le bois.
- B5. Les palettes de couleurs.

## 56 C - HABITER LES QUARTIERS RÉCENTS

- C1. Principes d'implantation et volumétrie.
- C2. Façades et éléments techniques.
- C3. Matériaux et couleurs.

## 66 D - AMÉNAGER LES ESPACES LIBRES

- D1. Qualité des espaces publics
- D2. Les matériaux de sol et revêtements.
- D3. Haie bocagères en secteur rural.
- D4. Les essences végétales à éviter.
- D5. Végétalisation des pieds de mur.
- D6. Haie bocagères en secteur rural.

## 76 E- LES CLÔTURES

- E1. Les murs et murets en secteur ancien.
- E2. Portails et grilles en secteur ancien.
- E3. Clôtures en secteur rural.
- E4. Haies basses jardinées.
- E5. Palette végétale pour haie d'occultation.
- E6. Clôtures pour quartiers récents.

## 86 F - LES DEVANTURES COMMERCIALES

- F1. Principes d'urbanisation et implantation.
- F2. Façades, composition.
- F3. Devantures, couleurs et enseignes.

## 98 G- GLOSSAIRE

# DÉMARCHES ET CONSEILS



## QUAND S'UTILISE LE CRAPE?

Lorsque vous avez un projet de rénovation, de construction, d'extension, si vous souhaitez créer ou modifier vos clôtures, votre façade, votre vitrine ou tout simplement l'aménagement de votre jardin.

Tout projet peut s'appuyer sur le CRAPE.

Nous conseillons de consulter ce document le plus en amont de votre projet. Vous y trouverez des explications du contexte, des conseils, des recommandations ainsi que parfois des prescriptions.

Le présent cahier de recommandations vise à expliciter et à prolonger les prescriptions du règlement. En cas de doute sur l'interprétation d'une disposition, le règlement prévaut.

Le document du CRAPE est annexé au PLU de BEIGNON, il reste donc opposable.

## COMMENT LE CONSULTER?

Vous consultez le document pour votre projet...

Nous vous conseillons dans un premier temps de localiser votre parcelle. Si celle-ci se situe dans le bourg ancien et donc dans le secteur protégé, nous vous invitons à prendre connaissance et à respecter les conseils et recommandations.

Vous pouvez aussi consulter le document en identifiant au préalable si votre projet est dit :

- «ancien», vous pourrez consulter les chapitres rénover ou transformer l'ancien
- ou récent en consultant la partie «quartiers récents».

## DIFFÉRENCIER L'ANCIEN DU RÉCENT

Dans le CRAPE la notion d'ancien regroupe les constructions et les aménagements anciens situés en cœur de bourg mais aussi celles que l'on peut retrouver dans certains hameaux historiques.

Les bâtisses sont principalement construites en pierre, terre, et autres matériaux traditionnels.

La notion de récent intègre les quartiers de type pavillonnaire, ainsi que plus largement toutes les nouvelles constructions postérieures aux années 70 à 60, voir post-reconstruction d'après-guerre.

## QUE TROUVE-T-ON DANS LE CRAPE?

Une première grande partie est consacrée au bourg ancien de BEIGNON. Une analyse par secteurs a été réalisée, des typologies d'habitat ancien identifiées et décrites.

Pour chacun des secteurs et des typologies, des recommandations y sont déclinées.

Le document explore d'autres thématiques:

- L'aménagement des espaces libres. Il s'agit des jardins mais aussi des espaces privés donnant sur l'espace public.
- Les clôtures, en secteur ancien du bourg ou ancien rural, ou pour les quartiers récents.
- Les devantures commerciales.

## QUELQUES SITES ET LIENS POUR ALLER PLUS LOIN ...

Site du CAUE 56 : <http://www.caue56.fr/>

Site de TIEZ BREIZ : <https://www.tiez-breiz.bzh/>

Site inventaire et valorisation du patrimoine de Bretagne BEIGNON:

<https://patrimoine.bretagne.bzh/?s=beignon>

Site de l'Ordre des architectes : <https://www.architectes.org/bretagne>

## Les démarches pour mon projet : Quelle autorisation solliciter ?

### Certificats d'Urbanisme (CU)

- CU informatif : permet de connaître le droit des sols applicable à un terrain donné (1 exemplaire)
- CU opérationnel : permet de connaître le droit des sols applicable à un terrain donné et de savoir si l'opération envisagée est réalisable (2 exemplaires)

### Déclaration Préalable (DP)

- Constructions et travaux non soumis à PC portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes : permet de réaliser des travaux sur une construction existante (extension, annexe, réfection toiture, ravalement façades, modification de l'aspect extérieur), ou d'édifier une clôture
- Construction et travaux non soumis à PC portant sur un bâtiment autre qu'une maison d'habitation et/ou ses annexes et changement de destination
- Lotissement et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager: permet de réaliser des divisions parcellaires sans création de voies et/ou d'espaces communs

### Permis de Construire (PC)

- Demande de PC pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions (PCMI)
- Demande de PC comprenant ou non des démolitions pour un bâtiment autre qu'une maison d'habitation et/ou ses annexes (ex bâtiments agricoles)

### Permis de Démolir (PD)

### Permis d'Aménager (PA)

- Demande de PA comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

## Les délais d'instruction

	Cua	Cub	DP	PCMI	PD	PC	PA
<b>Délai de droit commun (en mois)</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Périmètre délimité des abords d'un monument historique et Site Patrimonial Remarquable							+ 1 mois
Archéologie préventive (DRAC)							+ 1 mois
Avis CDPENAF							+ 1 mois
Consultation commission départementale ou régionale (accessibilité, sécurité...)							+ 2 mois
Consultation commission régionale du patrimoine et de l'architecture							+ 2 mois
Consultation commission nationale							5 mois
Immeuble inscrit au titre des monuments historiques							5 mois
Etablissement Recevant du Public							5 mois
Défrichement	soumis à reconnaissance de la situation et le l'état des terrains						5 mois
	Soumis à Enquête publique						7 mois
	autres cas						3 mois
Autorisation du ministre chargé des sites							8 mois

► Les démarches pour mon projet : quelle autorisation solliciter ?

<b>Construction d'une maison d'habitation</b>	<b>PCMI</b>
<b>Construction d'un garage, d'un abri de jardin</b>	
Emprise au sol <20 m <sup>2</sup>	<b>DP</b>
Emprise au sol >20 m <sup>2</sup>	<b>PCMI</b>
<b>Extension d'une maison d'habitation</b>	
Surface de plancher <20 m <sup>2</sup> (ou <40 m <sup>2</sup> si zone U d'un PLU et si surface-totale <150m <sup>2</sup> )	<b>DP</b>
Surface de plancher >20 m <sup>2</sup> (ou >40 m <sup>2</sup> )	<b>PCMI</b>
<b>Construction d'un bâtiment agricole</b>	<b>PC</b>
<b>Modification de l'aspect extérieur de la construction</b>	
Modification / création d'ouverture	<b>DP</b>
Ravalement de façade à l'identique, hors zone ABF	Ø
Ravalement de façade	<b>DP</b>
Pose de panneaux photovoltaïque	<b>DP</b>
Transformation d'un garage en surface habitable avec travaux extérieurs	<b>DP</b>
<b>Changement de destination</b>	
Sans travaux	<b>DP</b>
Avec travaux modifiant la structure porteuse ou la/les façade.s	<b>PC</b>

► Les démarches pour mon projet : quelle autorisation solliciter ?

<b>Construction ou pose d'une clôture</b>	
Mur de soutènement	Ø
Clôture et portail si choix de la commune, zone ABF et/ou précisé dans le document d'urbanisme	<b>DP</b>
<b>Division de parcelles</b>	
Détachement d'un lot hors zone ABF	<b>DP</b>
2 lots et plus mais sans création de voies et/ou d'espaces communs	<b>DP</b>
Création de voies et/ou espaces communs, et projet en zone ABF	<b>PA</b>
<b>Démolition</b> (si choix de la mairie, zone ABF et/ou précisé dans le document d'urbanisme)	
Dans le cadre d'une construction	<b>PC ou PD</b>
Sans construction	<b>PD</b>
<b>Piscine (Hors sol et enterrées)</b>	
Non couverte et superficie du bassin comprise entre 10 et 100m <sup>2</sup>	<b>DP</b>
Couverte avec couverture de plus de 1,80 m de haut	<b>PC</b>
Superficie bassin supérieure à 100 m <sup>2</sup>	<b>PC</b>

**ATTENTION** : Vérifiez si votre projet ne nécessite pas l'obligation de recourir à un architecte, à savoir si la surface de votre projet est supérieure à 150m<sup>2</sup> (y compris dans le cas d'une extension qui porterait la surface totale à 150m<sup>2</sup>), si votre projet est au nom d'une société. Le recours à l'architecte peut aussi se faire en dessous des surfaces indiquées. Un architecte apportera à votre projet une garantie de qualité et de respect du contexte environnant.

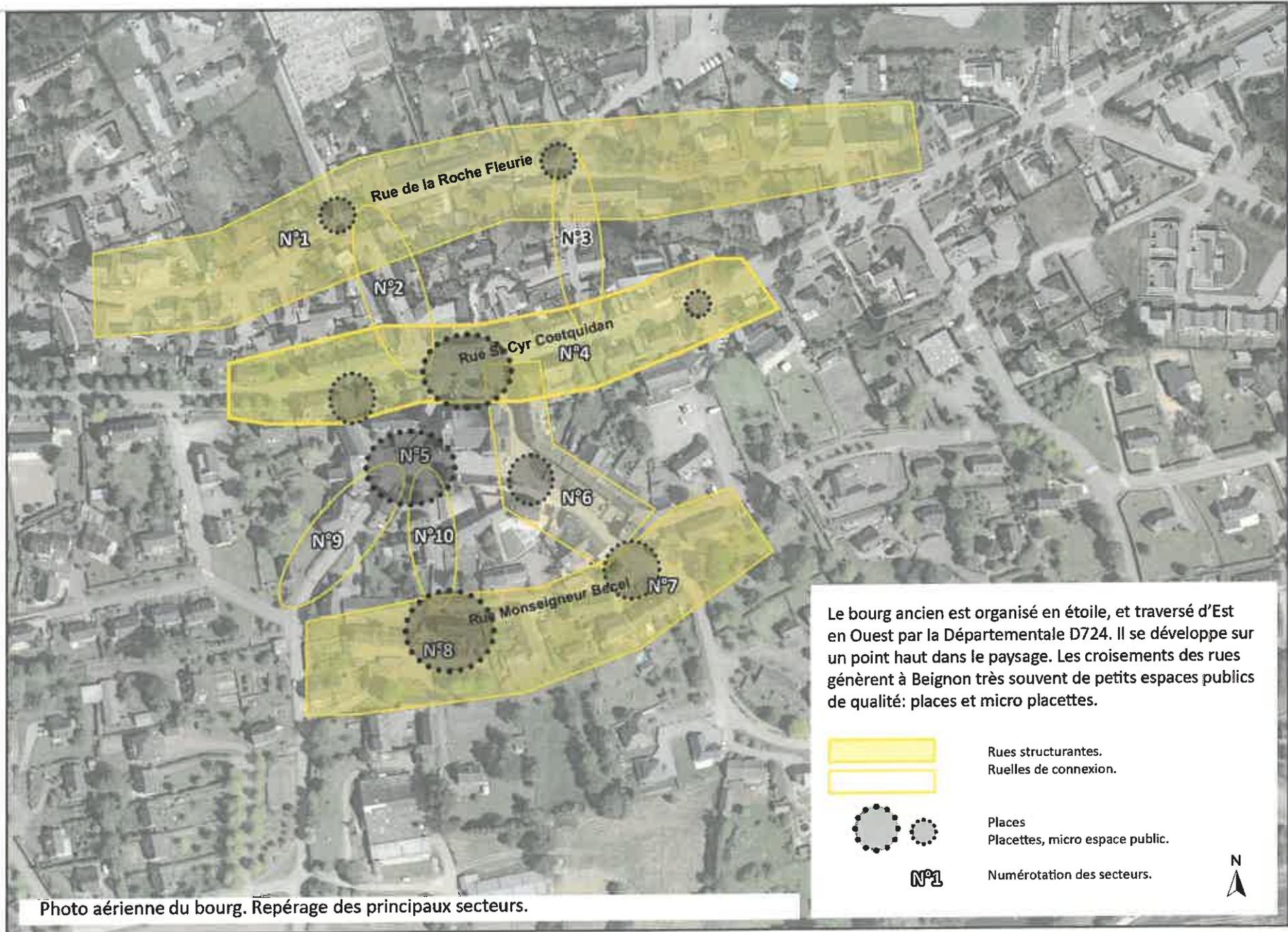
**ATTENTION** : Vérifier si des contraintes particulières s'exercent sur la zone où vous souhaitez effectuer des travaux. Localisez votre parcelle sur le règlement graphique ainsi que le zonage qui vous concerne. Vous pouvez ensuite consulter le règlement d'urbanisme attaché. Dans certains cas les projets doivent obtenir l'avis de l'architecte des bâtiments de France ou d'autres services spécialisés. Vérifier que votre projet n'est pas concerné par un règlement de lotissement toujours en vigueur. Pour mémoire, un règlement de lotissement est valable 10 ans.

## A - SECTEURS D'INTÉRÊTS PATRIMONIAUX

- A1. Cartographie et analyse des secteurs.
- A2. Reportage photographique.
- A3. Les typologies, les familles de maisons.
- A4. Le petit patrimoine et sa préservation.
- A5. Synthèse des prescriptions.



# PATRIMOINE BÂTI DU BOURG DE BEIGNON / CARTOGRAPHIE DES SECTEURS



Le bourg ancien est organisé en étoile, et traversé d'Est en Ouest par la Départementale D724. Il se développe sur un point haut dans le paysage. Les croisements des rues génèrent à Beignon très souvent de petits espaces publics de qualité: places et micro placettes.

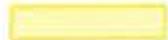
-  Rues structurantes.
-  Ruelles de connexion.
-  Places  
Placettes, micro espace public.
-  Numérotation des secteurs.



Photo aérienne du bourg. Repérage des principaux secteurs.

# PATRIMOINE BÂTI DU BOURG DE BEIGNON / ANALYSE DES SECTEURS

Les axes structurants du cœur de bourg de BEIGNON, sont des secteurs porteurs de fortes caractéristiques patrimoniales architecturales et urbaines.

## Secteur N°1 Quartier Nord, rue de la Roche Fleurie

Grande séquence urbaine qui vient ceinturer la partie Nord du cœur de bourg. La rue de la Roche Fleurie présente une identité patrimoniale de grande qualité, caractérisée par un séquençage subtil à préserver. L'entrée Est, est marquée par la présence d'un ancien corps de ferme « la maison Jalu ».

Les logements sont principalement implantés au Nord de la rue, exposant ainsi leurs façades sud directement sur la rue.

Les typologies d'habitations observées sont en grande majorité de **petites maisons de bourg s'apparentant à des maisons ouvrières, d'anciens logis et bâtisses à usage agricole en R+1**. Organisés sur le principe de longères, les ensembles de logements accolés dessinent des implantations urbaines qui s'organisent sous forme de « **grandes barrettes** ». Cette figure urbaine obtenue génère un front bâti relativement bas mais particulièrement étiré pouvant parfois être ponctué de porches.

Dans ces ensembles bâtis relativement homogènes on retrouve d'anciens logis. Ces bâtis anciens présentent souvent des compositions de façades régulières et ordonnées en pierre ou parfois enduits de ciment, quelques volets bois et plusieurs linteaux bois peints. On y retrouve aussi d'**anciennes bâtisses à usage agricole**, parfois reconverties en logement. On les identifie à leurs façades plus simples et aux ouvertures non alignées. Ces longues façades structurent fortement la rue et restent de composition simple. L'étroitesse de la rue et l'implantation des façades confèrent un caractère intime à la rue.

Il faut prêter attention à une particularité qui s'inscrit aussi dans d'autres rues du bourg, le **traitement des seuils des maisons**.

Chacune des entrées de maisons déclinent un petit aménagement qui matérialise un seuil donnant directement sur la rue (emmarchement, boîte aux lettres, fleurissement des pieds de mur...).

Certains de ces anciens logements disposaient de jardins déportés de l'autre côté de la rue. **La rive sud se compose de jardins et d'arrière-jardins**, ceinturés par un réseau de murets pierre souvent en schiste, et ponctués de clôtures, portillons, portails, et rares garages et autres annexes.

On remarque la présence foisonnante d'éléments de petit patrimoine, souvent situés au niveau des croisements : anciennes pompes à eau, ouvrages maçonnés abritant un puits, ou ancien four.

Leur présence apporte de la qualité et participe à l'**identité des lieux**. Ils confèrent aux rues et croisements une ambiance accueillante et renforcent le caractère piéton des lieux.



### RECOMMANDATIONS SECTEUR N°1 :

Ce secteur doit pouvoir préserver ses caractéristiques :

- > Préserver la qualité et la continuité de la façade construite de la rive Nord, composée d'anciens logements ouvriers.
- > Conserver l'aspect végétalisé, des « arrière-jardins » de la rive Sud et soigner le traitement des clôtures.
- > Valoriser et préserver le petit patrimoine végétal et bâti existant qui participent à l'identité et à la qualité de l'espace public des lieux.

# PATRIMOINE BÂTI DU BOURG DE BEIGNON / REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



1. Vue sur l'alignement des façades Sud.  
2. Puits couvert, muret pierre et petit espace végétalisé planté : micro espace public.  
3. Exemple de traitement au sol de seuil d'une maison alignée sur rue.  
4. Pincement du bâti, effet de porte d'entrée sur le bourg ancien.  
5. Maison de bourg à gauche, à droite ancienne bâtisse à usage agricole.  
6. Vue panoramique sur le front bâti. En premier plan, anciennes bâtisses à usage agricole.



6

# PATRIMOINE BÂTI DU BOURG DE BEIGNON / ANALYSE DES SECTEURS

## Les ruelles de liaison

### Secteur N°2. Rue du rocher glissant

Axe routier secondaire, la première partie de la rue du Rocher Glissant s'inscrit dans le cœur de bourg. Étroite, elle offre une vue sur les intérieurs **d'îlot des jardins peu construits** au Nord du bourg. Si les jardins ne se voient pas directement depuis l'espace public, la **présence du végétal** reste perceptible grâce à la présence d'arbres en cœur d'îlot.

Cette ruelle se compose d'un **réseau de murets pierre** qui bordent des jardins et de logements anciens. Les croisements routiers sont pincés par le rapprochement des bâtis. Cette disposition urbaine particulière de voirie pincées par des pignons, génère des effets de passages, de **franchissement de portes** qui enrichissent la promenade urbaine du bourg. On note la qualité et la variation des murets pierre, la présence de portails et portillons qualitatifs.

Les bâtisses situées au croisement de la rue la Roche Fleurie, de grandes maisons de bourg, offrent des **lectures de façades très différenciées entre les façades Nord peu ouvertes (côté rue) avec celle au Sud ouvertes et ordonnancées (côté jardin)**.

Les bâtisses au Sud, habitat dense composé de maisons de bourg et de petits immeubles, près de la rue St Cyr Coëtquidan, déclinent une multitude de volumes secondaires anarchiques sur les arrières.

### Secteur N°3. Rue de Brocéliande

Cette rue orientée Nord-Sud se compose de deux rives urbaines : un front bâti continu pour la rive Est et quasi continu pour la rive opposée.

La rive Est est lue comme dominante. Sa composition de maisons de bourg accolées offre un **front de bâti dense, et unique**. Elle offre une **lecture de façades très harmonieuse et de grande qualité**. On retrouve un effet d'ensemble similaire à celui observé dans la rue voisine, la rue de la Roche Fleurie. La couleur est ici présente sur les menuiseries, volets et linteaux. On recense des teintes de blanc et de bleu. La qualité des façades s'accompagne d'une riche déclinaison de **traitements de seuils**.

Les typologies y sont similaires : plusieurs maisons de bourg accolées, avec des porches venant percer le linéaire des RDC. On note une différence dans sa composition avec celle de la Roche Fleurie, les anciens locaux à usages agricoles ne s'inscrivent pas sur la façade principale, mais se retrouvent sur les arrières.

On remarque quelques variations dans les hauteurs, en lien avec les typologies de bâti.

**La rive Ouest, est plus décousue dans sa composition.**

## RECOMMANDATIONS SECTEURS N°2 ET N°3 :

### Secteur N°2

- > Préserver les arbres existants. Limiter l'implantation de nouveaux volumes bâtis en cœur d'îlot, préserver son caractère végétalisé, ses jardins.
- > Limiter le nombre d'éléments d'accès portillons, portails. Vigilance à avoir sur le choix de leurs matériaux et teintes.
- > Dominance des clôtures mixtes (murets simples ou murets surmontés d'une grille ferronnée) à préserver.

### Secteur N°3

- > Préserver et encourager le traitement des seuils et les pieds de façades végétalisées.
- > Conserver la volumétrie simple des toitures.
- > Par habitation, harmoniser les teintes des menuiseries avec les autres éléments de la façade.
- > Valoriser et souligner les linteaux.
- > Conserver, restaurer ou installer des volets, persiennes.
- > Conserver, restaurer et valoriser les porches existants.

1. Maisons de bourg, façades sud donnant sur les jardins. Pincement de la rue par les pignons.
2. Série de photos prises sur le linéaire de façade Est de la rue de Brocéliande.
3. Vue prise au niveau de l'angle de la rue du Rocher Fleuri et de la rue de Brocéliande.

# PATRIMOINE BÂTI DU BOURG DE BEIGNON / REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



## Secteur N°4. La rue principale, rue St Cyr Coëtquidan

L'axe principal, la rue St Cyr Coëtquidan, traverse et coupe d'Est en Ouest le bourg de Beignon. Le front bâti s'inscrit en continu sur la partie ancienne du bourg.

La perception de cette **continuité et une certaine densité d'habitations**, participe à **une lecture claire du bourg ancien** par rapport à l'urbanisation récente périurbaine plus diffuse.

Comme la rue de la Roche Fleurie, l'écriture homogène et continue des façades offre une unité architecturale et urbaine intéressante à préserver.

Sur la partie la plus à l'Est on note la présence de quelques commerces et vitrines parfois transformés en logement.

Principalement composée de maisons de bourg, la rue St Cyr Coëtquidan offre des linéaires de façades donnant directement sur la rue avec parfois des traitements de seuils. Les hauteurs sont plus marquées que sur le reste du bourg : R+1+ combles aménagés. On retrouve plusieurs gerbières au niveau des combles.

Les façades sont principalement en moellons de schiste de teinte sombre, de grès et de granite. Certaines façades sont enduites au ciment avec des effets de bossage. On relève ici aussi la présence d'une collection importante de linteaux en bois peint.

Certaines maisons disposent d'une unité de couleur que l'on retrouve sur les volets, linteaux, menuiseries et même sur les corniches.

On recense des teintes de blanc, gris, et teintes foncées pour les logements, et des teintes vives dans le cas de plusieurs commerces, avec une dominance de rouge.

Les **vitrines et enseignes** sont globalement bien intégrées et souvent traitées en accord avec les autres éléments de la façade.



### RECOMMANDATIONS SECTEUR N°4 :

Sur ce secteur, il est important de :

- > Préserver la qualité et l'unité des façades.
- > Favoriser la préservation des menuiseries, volets et autres détails des façades d'origine.
- > Harmoniser les teintes qui animent les façades : des menuiseries, linteaux et volets.
- > Veiller à préserver une insertion harmonieuse des enseignes et vitrines avec les façades existantes.

# PATRIMOINE BÂTI DU BOURG DE BEIGNON /REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



2



4



5



3



6



7



8



9

1. Vue sur un habitat ancien dense : une maison de bourg composée de deux logements.
2. Exemple de rdc commerçant avec sa vitrine. Présence d'une niche à statue.
3. 4. Exemples de logements anciens en attente de réhabilitation.
5. Vue sur habitat dense du bourg. Logements accolés avec niveau de cave. Détail de décroché dans la toiture et sur les rdc pour épouser la topographie. Végétalisation des pieds de façades.
6. Façades enduites ciment. 7. Exemple de façades avec commerces en rdc. 8. Exemples de logements réhabilités.
9. Petit hôtel particulier, fondu dans le linéaire de façade.

# PATRIMOINE BÂTI DU BOURG DE BEIGNON / ANALYSE DES SECTEURS

## Les ruelles de liaison et les places

### Secteur 6. Rue des Perrières

La rue située au Nord Est de la mairie, présente un linéaire de façades de caractère.

La façade Nord-Est est la plus présente sur l'espace public. Elle s'inscrit en retrait, avec une bande de jardins donnant sur la rue.

Il existe ici un enjeu particulier créer par l'existence de trois strates qui composent cette rive Nord Est :

- les clôtures basses,
- les jardins ouverts,
- et les façades hautes.

Depuis la rue on découvre des clôtures plutôt basses, de natures variées : muret, lisse ou en bois, portillon, grillage.

Une recherche d'homogénéité permettrait d'améliorer la qualité de l'espace public, et faciliterait une lecture plus apaisée des façades.

La qualité des jardins très visible depuis la rue, participe activement à l'animation de l'espace public. Certains contrastes forts sur le traitement de l'interface avec l'espace public peuvent porter préjudice à sa qualité, par exemple un jardin entretenu et planté généreusement face à un jardin traité comme une simple cour, ou présentant un traitement très « routier » à usage de stationnement.

Les façades de la rive Est présentent une hauteur marquée au regard du reste du bourg. On trouve ici des logements de type grande maison de bourg ou petit immeuble. La composition des façades est plutôt ordonnancée. Les percements nombreux. Plusieurs baies ont conservé leur menuiseries bois avec petits carreaux.

On ne recense quasiment pas de volets bois venant animer les façades.

La rive Ouest intègre le bâtiment de la mairie ainsi que quelques maisons de bourg.

Cette rue présente des façades en schiste, avec des tons bruns et chauds. On découvre une collection de linteaux bois, ainsi que des linteaux en schiste (arc de décharge) et plus rarement habillés de briques.

La couleur des joints des façades est ici importante car elle apporte une cohérence, un lien entre les différentes bâtisses d'une même façade.

### RECOMMANDATIONS SECTEUR N°6 :

- > Rive Est de la rue des Perrières, préserver la présence de jardins plantés. Attention à la localisation et à la hauteur d'arbres qui pourraient venir camoufler la façade.
- > Entretien, restaurer et construire des murets bas maçonnés.
- > Portillons et portails en bois peint, ton pastels ou naturel.
- > Harmoniser les teintes des menuiseries, volets. Privilégier des teintes naturelles pour les linteaux bois.
- > Attention à l'emploi de mortier trop clair pour le rejointement des façades qui risquerait de rentrer trop en contraste avec la teinte naturellement sombre des pierres des moellons.



# PATRIMOINE BÂTI DU BOURG DE BEIGNON / REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



1. Maison de bourg, menuiserie PVC blanc dont la teinte rentre en concurrence avec la teinte sombre de la façade. Garde-corps de matériaux et formes multiples.
2. Belle séquence architecturale, mais dissimulée derrière des arbres placés trop près. Clôture végétale.
3. et 4. Maisons situées sur la rive Ouest.
3. Deux logements dans le même volume bâti. Linteaux bois taillés et peints.
5. Entrée du jardin de la mairie, marquée par deux piliers



# PATRIMOINE BÂTI DU BOURG DE BEIGNON / ANALYSE DES SECTEURS

## Les ruelles de liaison et les places

### Secteur 7 La Croix Dom Guillaume.

Ce secteur regroupe la rue Monseigneur ancien axe structurant la partie sud ancienne du bourg, et ses deux entrées Est et Ouest. Le gabarit étroit des voies confère aux croisements un aspect de micro-placettes.

A l'Est, le croisement est marqué par la présence de la croix Dom Guillaume, à l'Ouest l'espace est qualifié par la présence de plusieurs murets pierre et d'arbres isolés.

Les bâtisses anciennes sont organisées en alignements :

- Un premier alignement marqué par un retrait près du la Croix.
- Un second qui présente une implantation perpendiculaire à la voie.
- Un troisième ensemble, l'ancien presbytère, organisé sur un plan en U.

Les typologies de bâtisses sont principalement d'anciens logis, des maisons rurales, ou de petites maisons de bourg. Deux maisons récentes sont implantées sur les arrières de la mairie et détonent avec le contexte urbain, tout comme la maison située dans l'angle de la rue.

On note la présence d'anciennes bâtisses à usage agricole, ce qui indique que cette partie du bourg devait intégrer des fermes et avait une vocation tournée vers l'agriculture.

On note la présence d'une maison bourgeoise sur l'alignement en retrait.

Ce secteur propose une diversité de typologie de bâtisses anciennes mais aussi de réhabilitations disparates.

Les aménagements des espaces publics sobres et parfois routiers, l'étroitesse des rues associées à l'ouverture des espaces libres privés, apportent un caractère piétonnier au secteur.

## RECOMMANDATIONS SECTEUR N°7 :

- > Pour les alignements en retrait, traiter les clôtures dans l'esprit des murets situés au croisement de la Croix : des murets bas en pierre maçonnés, ou en pierre sèche. Ils peuvent être en partie végétalisés.
- > Des lisses bois, et petites palissades peuvent être autorisées sur des longueurs réduites.
- > Une harmonisation des teintes (menuiseries, volets, clôtures) et une limitation de leur nombre doit permettre d'apporter une unité au lieu.
- > Les annexes et dépendances présentent sur l'espace publics doivent pouvoir bénéficier de réhabilitations soignées, qui ne dénaturent pas leurs dimensions, matériaux ou principes de percement.
- > Pour les clôtures l'emploi de matériaux non traditionnel est à proscrire.

1. Grande maison de bourg. Façade de composition symétrique. Deux logements avec des accès indépendants. Conservation des volets bois.
2. Maison de bourg non mitoyenne. Volets persiennés pliants.
3. Anciens corps de ferme transformé en logement. Peu d'ouvertures.
4. Petites maisons rurales implantée en retrait de la rue, mais intégrée dans un alignement de bâtisses de typologies et gabarits variés.
5. Ancienne dépendance agricole, petit garage.
6. Maison bourgeoise. Hauteur de façade plus marquée. Façade ordonnancée. Toiture à croupe, pan coupé. Teinte des menuiseries et du portail similaire.
7. Ancien petit logis rural.

# PATRIMOINE BÂTI DU BOURG DE BEIGNON /REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



# PATRIMOINE BÂTI DU BOURG DE BEIGNON / ANALYSE DES SECTEURS

## Les ruelles de liaison et les places

### Secteur 8. Rue Monseigneur Becel

Les abords de la médiathèque et de l'école

L'espace public sur cette séquence est ouvert. Il est limité par un réseau de petits murets de pierre sèche. La place des arbres est ici importante. On les retrouve sur l'espace public à deux endroits :

- un arbre isolé au niveau du croisement, ses dimensions, sa présence, qualifie fortement l'espace public.
- le parking planté.

La présence des murets en pierre permettent d'inscrire les limites entre l'espace public et privé de façon subtil. Les variations de hauteur sont en lien avec les usages. Cette séquence est une pièce maîtresse dans le bourg. L'espace ouvert mais composé crée, aux abords de l'ancienne chapelle, un effet de placette remarquable. Chaque bâtisse patrimoniale semble être posée dans un écrin.

On note la présence de plusieurs éléments de petit patrimoine :

- réseau de murets en pierre sèche,
- four,
- enceinte du presbytère.

### RECOMMANDATIONS SECTEUR N°8 :

- > Préserver l'ouverture des espaces libres sur l'espace public. Secteur où les murets pierre sont importants à préserver.
- > Végétalisation des places de stationnements publics recommandée. Atténuer le caractère routier de l'espace public.

1. École. Pan de composition de la façade symétrique, orientée Sud. Effet de petite cour, couverte en partie par un préau récent métallique. Muret pierre assez haut, et portillons métallique peint assorti à la teinte des volets bois.
2. Vue panoramique sur les abords de l'ancienne chapelle, aujourd'hui médiathèque. Espace public ouvert, planté, caractère piéton des lieux.
3. 5. et 6. Ancien presbytère, situé sur les arrières sud du bourg ancien. Belle bâtisse avec implantation en U, effet de cour fermée. Beau réseau de murets en pierre sèche, avec de la végétation.
7. Muret pierre appartenant à l'ancien presbytère. Bel arbre à préserver qui qualifie l'espace public.



# PATRIMOINE BÂTI DU BOURG DE BEIGNON /REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



# PATRIMOINE BÂTI DU BOURG DE BEIGNON / ANALYSE DES SECTEURS

## Les ruelles de liaison et les places

**Secteurs 5, 9 et 10. Place de la poste, de la mairie, rue de la foy, et abords de l'église.**

### Les abords de l'église - un espace public pluriel.

L'église marque le cœur du bourg. Sur ses abords et dans un périmètre relativement concentré, se déclinent plusieurs séquences dans l'espace public :

- une place centrale au Nord de l'église, qui regroupe les principaux commerces.
- une micro place au Sud-Est, à l'arrière de l'église, parvis de la mairie.
- une place secondaire, au Sud-Ouest, la place de la poste.
- une micro placette au Nord-Ouest, au niveau d'une poche de stationnements.

### La place de la poste

La structure urbaine est ici tenue par 3 éléments qui bordent la place :

- un petit îlot central dans la continuité du porche de l'église, dont le traitement des clôtures mériteraient d'être plus soigné.
- un alignement de bâtisses anciennes comprenant la mairie, au Sud de l'église.
- un alignement en limite Ouest intégrant la maison de la Queulay.

Ce secteur dispose d'un caractère central, d'un espace public mixte à valoriser. Les abords de l'ancienne poste proposent de larges espaces publics avec peu d'éléments de clôture.

La présence ici aussi d'arbres isolés qualifient l'espace public.

Les bâtisses présentent une grande diversité de typologie :

- un « petit hôtel urbain » comme la maison de la Queulay,
- des maisons de bourgs accolées,
- d'anciens logis en attente de réhabilitation,
- une maison récente à l'entrée de la rue de la Foy.

## RECOMMANDATIONS SECTEURS N°5, 9 et 10 :

- > Quand il y a un retrait de façade, les clôtures doivent être particulièrement soignées. Elles seront basses et en pierre, soit maçonnées ou en pierre sèche.
- > Ce secteur regroupe plusieurs bâtisses anciennes. La pierre y est dominante. Tous travaux de modification, rénovation ou extension, ne devront pas porter préjudice à la qualité de ces ensembles construits.

1. Longère située à proximité de l'ancienne poste. Façade principale cachée par la végétation.
2. Ancienne poste. Arbres isolés. Multitude d'éléments et de traitement de sol complexifient la lecture de la place et atténuent sa qualité.
3. Volume arrondi, (tourelle abritant probablement un escalier à vis).
4. Maison de la Queulay.
5. Construction récente. 6. Bâtisses accolées à la mairie.
7. Vue sur le petit îlot à proximité du parvis de l'église.



# PATRIMOINE BÂTI DU BOURG DE BEIGNON /REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



# PATRIMOINE BÂTI DU BOURG DE BEIGNON/ENJEUX

## ENJEUX ET ORIENTATIONS ARCHITECTURALES

### Les projets de rénovations des bâtisses anciennes du cœur de bourg devront :

- > Préserver l'harmonie des façades existantes en conservant les travées existantes et les gabarits de baies traditionnelles.
- > Préserver les matériaux traditionnels et leur mise en œuvre, leur remise en état dans les règles de l'art : le bois et la pierre.
- > Conserver la collection de linteaux en bois.
- > Adopter des teintes harmonieuses dans les palettes de teintes recommandées pour les peintures des éléments en bois, les menuiseries, et les ferronneries.
- > Contribuer à la qualité des espaces publics et la valorisation du patrimoine du bourg en préservant, en restaurant et en créant des clôtures adaptées aux lieux.

### Les projets d'extension ou de nouvelles constructions sur le cœur de bourg devront :

- > Respecter les volumétries, gabarits et alignement et implantations propres à chaque secteur.
- > Préserver les jardins, espaces non construits des cœurs d'îlots anciens.
- > Mettre en œuvre des matériaux traditionnels. Les projets de rénovation ou d'extension des logements récents, ou de création de logements neufs.
- > Privilégier l'architecture bioclimatique pour les nouveaux logements.
- > Pour les réhabilitation et extensions, privilégier les projets d'isolation par l'extérieur avec un traitement de façade en harmonie avec l'environnement proche.
- > Pour les aménagements des terrains, limiter les choix de matériaux imperméables, au profit d'espaces plantés et arborés.
- > Pour les travaux des clôtures, respecter les attentes réglementaires (règlement de lotissement). Choisissez des matériaux naturels et favoriser les haies bocagères.

# PATRIMOINE BÂTI DU BOURG DE BEIGNON / SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS

## PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES AU SECTEUR PROTÉGÉ DU CENTRE BOURG DE BEIGNON

### SUR L'ENSEMBLE DES SECTEURS

> La végétalisation des pieds de murs existants **est à conserver**.

> Dans le cadre de travaux sur les espaces libres donnant sur l'espace public, **l'emploi de bitume est interdit**.

> Dans le cadre de travaux sur les façades existantes ou de nouveaux projets de construction, il est demandé de se référer aux **teintes de palette du CRAPE** P54 et 55 pour les enduits, ainsi que pour les **menuiseries et volets** qui seront dans les **tons pastels**.

> **L'emploi de PVC blanc est interdit**.

> **L'emploi d'enrobé noir** sur les parcelles est interdit, et particulièrement sur les espaces privés ouverts sur l'espace public.

> Plusieurs **arbres** sont **à protéger** et sont répertoriés sur le plan de zonage, comme ayant un intérêt paysager majeur. Certains sont situés à des croisements de rues.

#### **SECTEUR 1. Rue de la Roche Fleurie**

> Les clôtures de la rive Nord seront limitées à **0.80m** afin de préserver la lecture des arrières de jardins.

#### **SECTEURS 2 et 3. Rue du Rocher glissant et rue de Brocéliande.**

> L'emploi des teintes beiges ou blanches pour les linteaux est interdit.

> Les porches devront être préservés et conservés. Il est interdit de les clore en y installant des portes de garage.

> Sur les toitures côté rue, il est interdit de créer de nouvelles gerbières ou d'installer des velux.

> Les pieds de murs donnant côté rue devront proposer une végétalisation.

#### **SECTEUR 4. La rue principale, rue St Cyr Coëtquidan**

> Les linteaux bois seront à conserver et à restaurer. Il est interdit de les supprimer et de les remplacer par un autre matériau.

> Le patrimoine de menuiserie bois doit être restauré et conservé, dans leur dessin, leur composition.

> Les volets bois devront être préservés

> Les portes devront être en bois. Un nouveau dessin de porte peut être proposé si la porte existante n'en dispose pas. Celle-ci devra s'inspirer des portes existantes de la rue St Cyr Coëtquidan.

#### **SECTEUR S 5, 9 et 10. Place de la poste, de la mairie, rue de la foy, et abords de l'église.**

> Les linteaux en pierre existants sont à préserver et conserver sur les façades.

> Les clôtures visibles depuis l'espace public devront se composer soit d'un muret pierre d'une hauteur de 1,20m doublé de végétal, soit d'une haie végétale.

#### **SECTEUR 6. Rue des Perrières.**

> Les enduits clairs, blancs sont interdits. La couleur des enduits doit se fondre avec les teintes sombres des pierres de façade. Se référer aux indications du document p54 et 55.

> La hauteur des clôtures est limitée à 0,8m maximum et devra être doublée de végétation (plantes grimpantes autorisées).

> Pour les aménagements des espaces libres donnant sur la voie publique, il est attendu de limiter la visibilité de la présence de véhicules privés. Les nouvelles enclaves sont interdites sur les jardins côté rue des Perrières. L'aménagement des enclaves existantes devra être végétalisé et non routière en limitant l'emploi de matériaux imperméable et le recours au tout bitume.

#### **SECTEUR 7. La Croix Dom Guillaume.**

> Les éléments de façade, menuiserie, volet, et particulièrement les portes et garages, devront revêtir des teintes foncées dans les tons bois ou bordeaux. Se référer à la palette de couleur p 54 et 55.

> Les matériaux de toiture autorisés sont les ardoises naturelles ou synthétiques de teinte «ardoise naturelle». Le bac acier est interdit.

> La végétalisation des clôtures est obligatoire.



# PATRIMOINE BÂTI DE BEIGNON/LES TYPOLOGIES, FAMILLES DE MAISONS.

**1. HÔTELS PARTICULIERS  
MAISONS BOURGEOISES**



**2. HABITAT DENSE  
GRANDES MAISONS DE BOURG**



**3. HABITAT DENSE  
PETITES MAISONS DE BOURG**



**4. LE BÂTI RURAL  
AGRICOLE**



## 1. HÔTELS PARTICULIERS, MAISONS BOURGEOISES

### PRINCIPES D'URBANISATION ET IMPLANTATION

On trouve une architecture de **maisons bourgeoises et de petits hôtels particuliers**. Les **maisons bourgeoises** sont généralement positionnées en retrait et attenant à des jardins. A Beignon elles se fondent dans les alignements de bâti très présents. Elles se repèrent toutefois car elles sont plus **volumineuses**, massives et de volume simple. La **hauteur** de ces constructions est **supérieure** du fait de la hauteur plus importante des niveaux.

Elles sont **parsemées sur l'ensemble du bourg**. Elles s'inscrivent en principe dans de larges parcelles mais celles-ci ont pu être réduites avec le temps. Leurs volumétries souvent imposantes se dénotent. Ce sont **des éléments repérables** dans le tissu ancien ou pavillonnaire.

La présence de murets en clôture de propriété structure la voie et créent une certaine urbanité.

### VOLUMÉTRIE

La volumétrie est **simple, sobre avec des détails décoratifs plutôt rares**. La volumétrie principale est **de forme simple**, sur une base rectangulaire.

Les toitures présentent **souvent des pentes différentes**, avec des parties en **demi-croupes** de pentes abruptes, **débordantes**, soutenues par des aisseliers, d'autres à **longs pans**, parfois pourvues d'**épis de faitage** (marque de distinction du propriétaire)

Le **faitage principal et l'orientation** de la construction est généralement **parallèle à la voie**.

Les hauteurs des habitations sont **R+C et R+1+C** avec des hauteurs sous plafond assez importantes pour les plus hautes, les combles sont souvent aménagés et comportent des lucarnes.

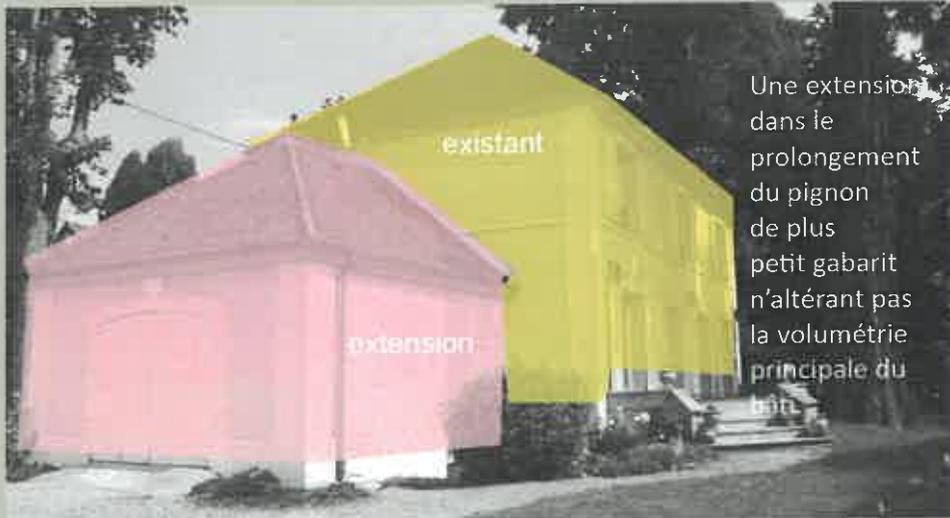
### FAÇADES

La façade est «composée» et pensée dans sa globalité, à l'inverse de l'architecture vernaculaire. Elle fait l'objet d'une réflexion, d'un plan d'ensemble s'appuyant souvent sur des axes de symétrie.

POUR DES RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES, SE RÉFÉRER AU CHAPITRE « TRANSFORMER ET RÉNOVER L'ANCIEN » P.42

# PATRIMOINE BÂTI DE BEIGNON / MAISONS BOURGEOISES

## 1. HÔTELS PARTICULIERS, MAISONS BOURGEOISES



Une extension dans le prolongement du pignon de plus petit gabarit n'altérant pas la volumétrie principale du bâtiment.

### RECOMMANDATIONS :

Tout nouveau projet devra prendre en compte la composition de la rue dans laquelle il s'insère.

Il faudra privilégier la singularité de ces constructions et traiter les clôtures dans une même continuité.

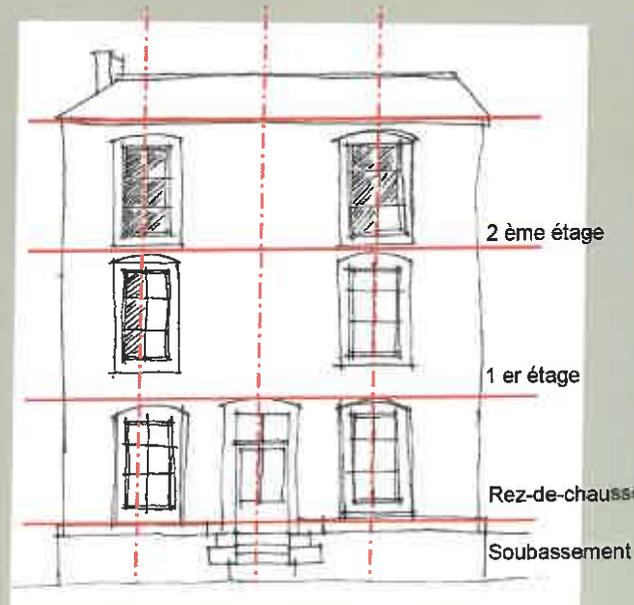
Dans le cas d'un projet de rénovation de la construction, des extensions pourront intervenir sur les pignons et les façades arrière à condition que leur architecture s'accorde avec celle des constructions, notamment concernant les volumétries, les matériaux et compositions des façades.

*Des extensions qui ne dénaturent pas l'architecture de la construction.*

### RECOMMANDATIONS :

Aussi pour la création de baies, il est important de préserver l'équilibre de la façade et de respecter :

- Les rapports de proportion entre les pleins et les vides
- Les proportions et le type des ouvertures existantes.
- Les axes de composition de la façade.



*Axes de composition de la façade : hauteur des niveaux, largeur des travées*

# PATRIMOINE BÂTI DE BEIGNON/MAISONS BOURGEOISES

## OUVERTURES

Les jambages et linteaux sont généralement en granit ou en **enduit peint**.

Les linteaux peuvent être sous un arc de décharge en brique ou en granit (percement cintré).

Les percements sont généralement **plus hauts que larges**.

La **façade principale sur rue est composée**, les percements hiérarchisés, et symétriques.

Sur la **façade arrière**, les ouvertures sont avant tout **fonctionnelles**. La composition d'ensemble est moins recherchée.

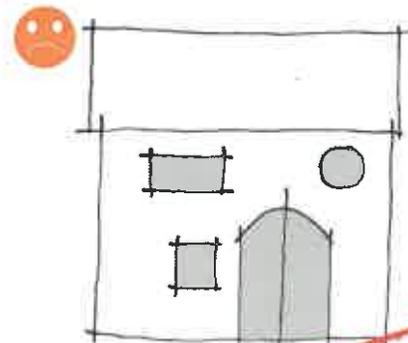
### RECOMMANDATIONS :

- Les ouvertures existantes :
  - Utiliser les ouvertures existantes sans modifier leurs proportions d'origine (sauf restitution).
  - Dégager des ouvertures obstruées.
- Les nouvelles ouvertures :
  - Respecter les proportions plus hautes que larges sauf pour les ouvertures particulières.
  - Respecter les rapports de proportion entre les pleins et les vides.
  - Les percements en toiture seront limités en nombre et devront respecter l'harmonie de l'ordonnement de la façade.

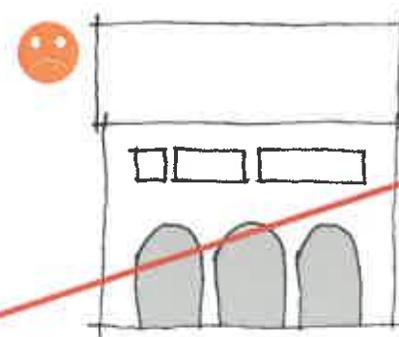
Leur localisation devra prendre en compte :

- La composition initiale de la façade dans le cas d'une réhabilitation.
- Celle des constructions avoisinantes dans le cas d'une construction ou extension.

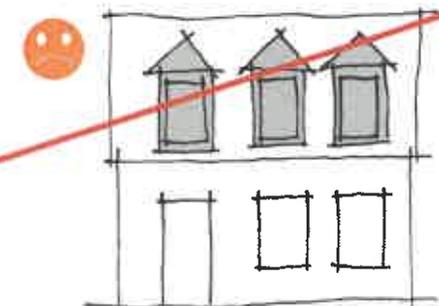
D'une manière générale, on s'efforcera de traiter les percements notamment en respectant les proportions d'origine (Hauteur > Largeur). Ce rapport de proportion s'approche souvent d'une largeur = 1/3 de la hauteur.



Éviter la juxtaposition de nombreux types d'ouverture



Éviter les ordonnances de styles étranger à la région (ex: arcade)



Éviter les lucarnes trop importantes par rapport aux volumes de toiture ou surdimensionnées.

# PATRIMOINE BÂTI DE BEIGNON / MAISONS BOURGEOISES

## LES LUCARNES

3 types de lucarne essentiellement présents, à l'aplomb des façades et non en retrait :

- 1 - les lucarnes pendante dite meunière ou gerbière.
- 2 - les lucarnes en bâtière (2 versants) de proportions plus hautes que larges.



Lucarne pendante, dite meunière ou gerbière

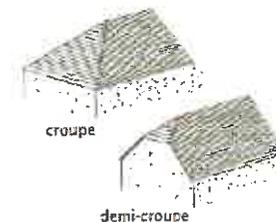


Lucarne à 2 pans, dites jacobine, en bâtière

## LA TOITURE

Des toits à deux pentes, comprises entre 45 et 55 degrés, présence de quelques croupes et demi-croupes.

En ardoises généralement pour les habitations. Le chaume a pratiquement disparu au cours du 20<sup>ème</sup> siècle remplacé par l'ardoise et la tuile mécanique.



### RECOMMANDATIONS :

- Sur les nouvelles constructions ou les extensions, on pourra mettre en œuvre des lucarnes à deux pans ou pendante.

- Pour l'aménagement des combles existants, l'apport de lumière nécessaire pourra également s'effectuer par la pose de châssis de toit encastrés opposés à la façade sur rue.

### RECOMMANDATIONS :

- Respecter la pente d'origine des toits.
- Éviter de trop rehausser la charpente et conserver le « bon travail » de la charpente.
- Conserver la double pente ou en une seule pente pour les extensions : en appentis - éviter les toits plats.

## LES MENUISERIES

La plupart des ouvertures des constructions traditionnelles comportent **2 battants et des petits carreaux**. Les menuiseries d'origine sont en bois peint, le plus souvent en blanc.

### RECOMMANDATIONS :

#### Les menuiseries :

- Privilégier la conservation des menuiseries anciennes en bon état et faire restaurer les menuiseries récupérables.
- Pour les menuiseries à créer :
- S'inspirer d'un modèle existant.
- Choisir les modèles en fonction de l'époque du bâtiment et de son style.
- Utiliser des bois de pays et protéger par une peinture à l'huile de lin.

#### Les volets :

- On préférera si possible la pose de volets à l'intérieur. Pour les bâtiments ayant eu des volets extérieurs à l'origine, on utilisera des modèles à traverse plutôt qu'à écharpe.
- Les volets roulants sont préférables si leur coffre est invisible depuis l'extérieur. Il est préférable d'intégrer le rail dans la maçonnerie au ras des fenêtres et non au nu extérieur de la maçonnerie.
- Pour les volets et menuiseries éviter l'aluminium et le PVC au profit de menuiseries bois.

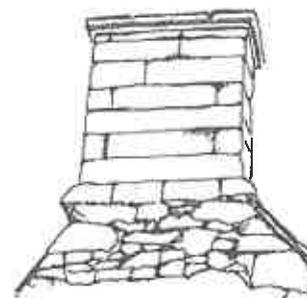
## LES CHEMINÉES

Les souches de cheminées imposantes dessinent dans le paysage **des éléments forts et remarquables**.

Les souches de cheminée sont systématiquement implantées dans l'axe du faîtage, à même les pignons ou sur les murs de refend ; souches en pierre de taille et briques.

### RECOMMANDATIONS :

- Si la souche est en bon état : conserver et la faire consolider avec un mortier bâtard.
- Pour restaurer une souche de cheminée en briques apparentes : choisir des briques neuves de même taille et de même couleur.
- En restauration terminer une souche en conservant un couronnement en matériaux locaux d'origine et pas par un ciment.



# PATRIMOINE BÂTI DE BEIGNON /REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

## 1. HÔTELS PARTICULIERS, MAISONS BOURGEOISES



1. 2. Exemples de maisons bourgeoises situées dans le bourg de Beignon.  
3. Ancien petit hôtel particulier, tourelle avec escalier à vis .

# PATRIMOINE BÂTI DE BEIGNON / HABITAT DENSE, GRANDES MAISONS DE

## 2. GRANDES MAISONS DE BOURG, HABITAT DENSE

### IMPLANTATION

Les grandes maisons de bourg à Beignon se retrouvent dans les linéaires de front des rues principales.

### VOLUMÉTRIE

La volumétrie de la maison du centre bourg est **plus haute que longue**, la logique d'extension privilégiée étant de gagner de la hauteur plutôt que de s'étendre de façon linéaire.

- Les habitations sont en **R+1+ Combles à du R+2+C** avec quelques fois des commerces en rdc. Les toitures sont à **deux pans**, avec un **faîtage généralement parallèle à la voie** et la façade principale ou mur gouttereau donne sur la rue.

① - Les constructions sont marquées par le **découpage foncier**. L'absence de trame régulière du parcellaire donne, une diversité dans le paysage du bourg, décroché, venelle, alignement, retrait, mais avec une certaine compacité d'ensemble dû à l'alignement.

- Une **compacité** du bâti (même hauteur des constructions, alignement...) marquant un front bâti et une **façade** pour les places.

③



### FAÇADES

Les façades restent sobres mais présentent des ordonnancements réguliers. Les murs des grandes maisons de bourg à Beignon, sont en pierre jointées et parfois enduites de ciment. Plusieurs façades sur le bourg, initialement enduites ont vu leur enduit d'origine disparaître au profit d'une mise en vue de la pierre.

### OUVERTURES

Sur les façades principales, on note peu de jambage au niveau des baies. Les linteaux peuvent être en **bois ou parfois béton**. Les linteaux peuvent être sous un arc de décharge en brique ou en granit (perçement cintré). On retrouve couramment la présence de brique en éléments de décor sur les jambages et encadrements.

Les percements sont généralement **plus hauts que larges**.

La **façade principale sur rue est composée**, les percements hiérarchisés, et symétriques. Seules d'anciennes vitrines remaniées trahissent leur fonction originelle du fait de leur proportion.

Sur la **façade arrière**, les ouvertures sont avant tout **fonctionnelles**. La composition d'ensemble est moins recherchée.

Les menuiseries anciennes en bois, peuvent présenter de petits carreaux, les portes d'habitation en bois, être semi pleines ou pleines.

### TOITURES

Les toitures sont simples, à deux pentes, en ardoise, ponctuées parfois de gerbières.

POUR DES RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES, SE RÉFÉRER AU CHAPITRE «TRANSFORMER ET RÉNOVER L'ANCIEN» P.42

# PATRIMOINE BÂTI DE BEIGNON /REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

## 2. GRANDES MAISONS DE BOURG, HABITAT DENSE



1. 2. et 3. Maison de bourg situées dans des angles de rue.  
Continuité du linteau du rdc. Présence de gerbière.  
4. et 5. Exemples de grandes maisons de bourg disposant d'un commerce en rdc.

6. 7. Grandes maisons de bourg, logements jumelés, avec des accès indépendants.  
8. Exemple de maisons de bourg avec façade enduite ciment.



## 3. HABITAT DENSE, PETITES MAISONS DE BOURG

A partir du 19<sup>e</sup> siècle, les logis et parties agricoles s'individualisent. Ce principe de séparation va être le fondement des ferme modernes dans un souci d'hygiène et d'efficacité. Le principe de logement jumelés va rapidement se diffuser et servir de modèle aux maisons de bourg. Le bourg ancien de Beignon offre une collection importante de ce type de construction.

### IMPLANTATION

Ces logements modestes s'organisent sur le bourg de Beignon en créant des effets d'alignements très marqués (cf analyse par secteurs). Ces « barrettes » de logements dessinent un motif urbain, architectural et patrimonial propre au bourg. Les bâtisses sont implantées à l'alignement, souvent orientées Nord/Sud. Les parcelles générées sont étroites, étirées. Les jardins sont situés sur les arrières, ou parfois déportés de l'autre côté de la rue. Les pieds de façades développent plusieurs petits aménagements permettant de matérialiser un seuil du logement sur l'espace public : végétalisation, emmarchements, positionnement de la boîte aux lettres...

### VOLUMÉTRIE

Les volumétries sont simples en R+combles à R+1. Le bâti principal offre un logement traversant, qui peut être complété par des appentis sur les arrières apportant ainsi des petites pièces complémentaires.

### FAÇADES

Elles peuvent à la fois présenter des ordonnancements symétriques et comme parfois proposer une répartition plus aléatoire de ses baies. Sur certaines façades on note la présence de linteaux installés en continu entre deux baies. Sur les secteurs du bourg où plusieurs petites maisons de bourg sont alignées, la présence des linteaux situés au rdc apporte du caractère au front de rue.

### OUVERTURES

Généralement plus hautes que larges, les baies sont principalement surmontées d'un linteau bois ou béton.

### TOITURES

Les toitures sont simples, à deux pentes, en ardoise ou en fibrociment. Les ouvertures de toit sont rares, en dehors de quelques ouvertures de types velux.

POUR DES RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES, SE RÉFÉRER AU CHAPITRE « TRANSFORMER ET RÉNOVER L'ANCIEN » P.42

# PATRIMOINE BÂTI DE BEIGNON /REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

## 3. MAISONS DE BOURG, OUVRIÈRES, HABITAT DENSE



1. Rue de la Roche Fleurie, alignement typique du bourg de Beignon.
2. Rue de Brocéliande.
3. Rue de la Roche Fleurie, petite maisons de type ouvrière proposant une composition symétrique et des habillages de baies en brique.
4. Logement en bout d'alignement. Étroitesse de la façade.
5. Petites maison de bourg rue de Brocéliande. Choix de teinte de menuiserie, volets sombre. Plantation en pied de façade.
6. Logement étroit, accolé à un ancien bâtiment rural.



## 4. LE BÂTI RURAL AGRICOLE

Les bâtisses agricoles regroupent les logis mais aussi toutes les dépendances liées aux différentes activités agricoles : culture et élevage. Ces bâtisses au gabarits et fonctions diverses constituaient autrefois et parfois encore de nos jours des corps de ferme.

Par le passé, les anciens logis pouvaient côtoyer dans une même bâtisse des pièces de stockage de récolte sous les toitures, ou encore des étables en RDC. Les logis sont dits alors mixtes.

On retrouve dans le bourg de Beignon plusieurs anciens corps de ferme ainsi que d'anciennes dépendances agricoles intégrées dans le paysage urbain contemporain.

### IMPLANTATION

Les bâtisses peuvent être isolées, regroupées et faire partie de hameaux. Les corps de ferme peuvent s'organiser en adoptant différentes figures.

- Le plan en U. Les volumes bâtis sont organisés autour d'une cour.
- Le plan en longère, l'adjonction de bâtiments annexes dans la continuité du bâtiment principal.
- Le plan en L.

### VOLUMÉTRIE

De volumétrie simple, les bâtisses rurales présentent des volumes à base rectangulaire.

Les corps de ferme ont évolué par des ajouts, de type appentis sur les arrières, ou par adjonction dans le prolongement de toit.

Le volume plus important est le logis. Les dépendances présentent des volumes plus réduits qui varient selon les usages et fonctions.

### FAÇADES

Les murs sont en moellons constitués des pierres trouvés sur place. Certains corps de ferme principaux peuvent disposer de quelques pierres de taille. Certaines bâtisses peuvent être constituées à partir de pierre prises sur d'autres édifices. Les façades d'habitation sont

parfois recouvertes d'enduit.

### OUVERTURES

Les percements correspondent aux usages et peuvent présenter une variété de dimensions et de répartition sur les façades. Les façades présentent peu d'ordonnement.

A l'inverse de la maison de bourg, **les percements du bâti agricole sont le reflet d'une fonction**. Ainsi, la porte et la fenêtre de l'habitation diffèrent de celle de l'étable. Si la majorité des ouvertures se concentre sur la façade principale (sud), elles sont généralement implantées au milieu de la pièce, **à distance des murs pignons ou des murs de refend** pour des questions de stabilité de l'édifice et d'ensoleillement.

Les baies ont rarement des décors d'encadrements, toutefois on retrouve souvent la présence de terre cuite. Sur la commune de Beignon, les linteaux sont souvent en bois parfois en pierre.

Les ouvertures peuvent présenter des dimensions très différentes, allant de la lucarne gerbière (qui permet d'accéder aux combles pour le stockage des récoltes), à la porte charretière pour la grange de grandes dimensions, en encore présenter de petites ouvertures (demi-cercle pour l'aération de remise ou d'étable, trous de boulins...).

Il faut noter la présence dans le bourg de plusieurs anciennes bâtisses agricoles. Certaines présentent des porches intégrés qui se détachent dans les linéaires de façades continues (cf analyse des secteurs du bourg).

### TOITURES

Principalement constituée de deux pentes, les toitures sont souvent en ardoise mais peuvent revêtir parfois des matériaux différents (tuiles mécanique, tôles d'amiante...).

POUR DES RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES, SE RÉFÉRER AU CHAPITRE « TRANSFORMER ET RÉNOVER L'ANCIEN » P.42

# PATRIMOINE BÂTI DE BEIGNON /REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

## 4. LE BÂTI RURAL AGRICOLE



- 1. Atelier RDC, Stockage à l'étage.
- 2. Logis. Façade remaniée. Ancien corps de ferme mixte.
- 3. Atelier RDC, Stockage à l'étage.
- 4. Ancienne bâtisse à usage agricole, transformée en logement. Rue de la Roche Fleurie.

- 5. Atelier attenant à un logis.
- 6. Exemple de façade bâti rural, percements non alignés.
- 7. et 8. Deux exemples de porches en cœur de bourg.
- 9. Ancienne dépendance, transformée en logements.



## PATRIMOINE BÂTI DE BEIGNON / LE PETIT PATRIMOINE ET SA PRÉSERVATION.

Croix, fontaines, puits, fours à pain, lavoirs constituent le «**petit patrimoine**» d'une commune.

De petites tailles, ces édifices constituent **des marqueurs paysagers forts**. Au même titre que les clochers, ils signalent l'existence d'un village ; les croix, arbres en alignement, arbres remarquables, renseignent sur un lieu (carrefour, voie royale...).

Autrefois utilisés pour se repérer, ils font aujourd'hui partie intégrante du paysage qu'ils caractérisent.

Si la plupart ont aujourd'hui perdu leur fonction utilitaire, **ces édifices participent à la mémoire collective**. En ce sens, il convient d'assurer leur pérennité.

Ces édifices ont par ailleurs un **rôle ornemental important**, ils agrémentent un chemin, un jardin, une place en lui conférant un aspect pittoresque et participant à sa composition.

*Sans engager de gros travaux de rénovation, un moyen simple peut être de stopper les phénomènes de dégradation, notamment dus aux infiltrations d'eau, en calant une pierre, en assurant l'étanchéité d'un four à pain, en protégeant les têtes des murets, en coupant la végétation envahissante...*

Principes généraux :

- 1- observer l'édifice et son environnement.
- 2- Prendre contact avec des professionnels.
- 3- Les demandes d'autorisation.



# PATRIMOINE BÂTI DE BEIGNON / REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



1. Puits couvert entièrement maçonné. Localisation rue du Pourpris, à proximité de l'école Maternelle et Primaire de Sainte Marie.
2. Croix disposant d'une assise, ensemble en granit. Localisée près du croisement de la route de Paimpont et de la route des Étangs. Hameau de Launay.
3. Petite guérite maçonnée avec toiture à quatre pentes. Ancien pigeonier? Localisation rue de la Roche Fleurie.
4. Puits couvert, situé allée du Barenton.
5. Puits couvert maçonné, toiture deux pentes. Localisé sur l'entrée Est du bourg, D724, rue St Cyr Coëtquidan.
6. Puits couvert, plaque de schiste, localisé rue de la Roche fleurie.
7. Enrochement affleurant, végétalisation. Entrée Est de la rue de la Roche Fleurie.



## B. TRANSFORMER, RÉNOVER L'ANCIEN

- B1. Projet de rénovation
- B2. Les extensions, surélévations, les isolations.
- B3. Les modifications des ouvertures
- B4. Les matériaux : la pierre et le bois.
- B5. Les palettes de couleurs.



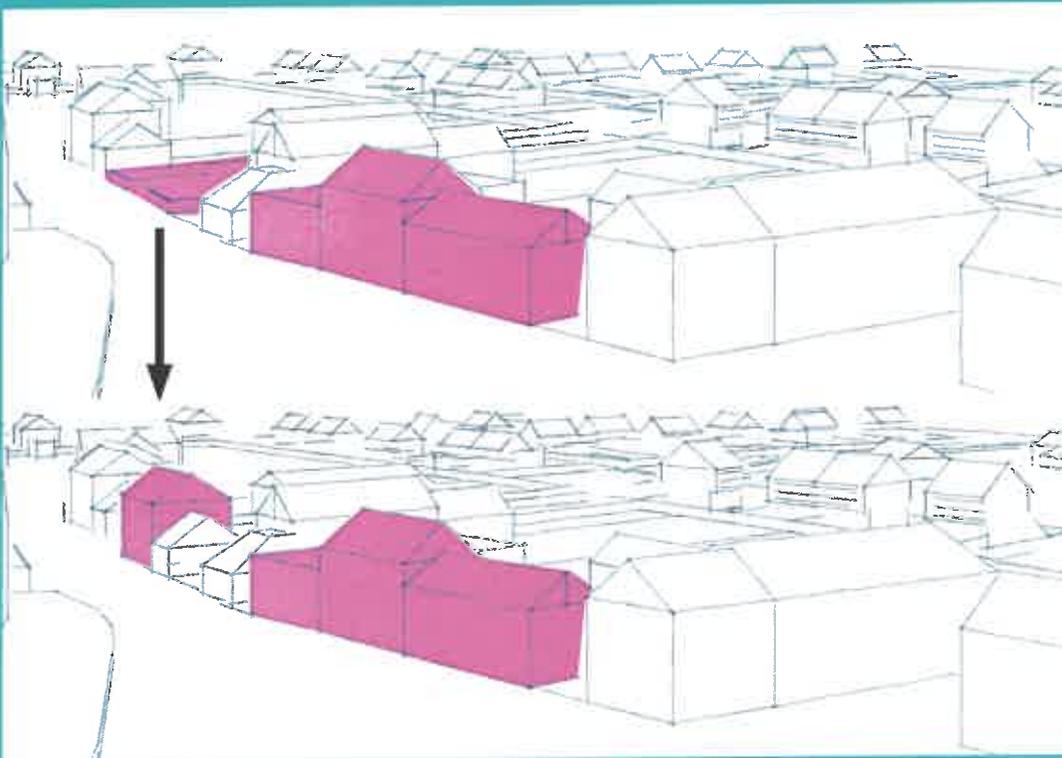
## TRANSFORMER, RÉNOVER L'ANCIEN / NOUVEAUX VOLUMES

### RECOMMANDATIONS :

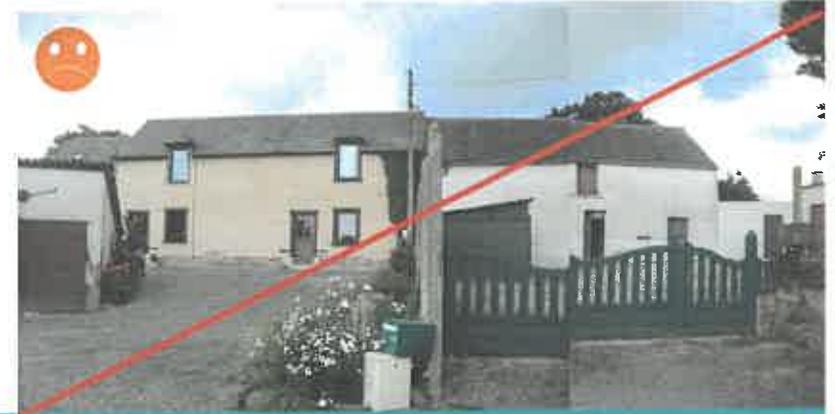
En matière d'implantation dans le tissu ancien, la logique est de **s'inscrire dans la continuité de l'existant, tant au niveau de l'implantation du bâti** (y compris pour les annexes, dépendances et extensions) **qu'au niveau de la volumétrie de l'édifice** et ce, afin de préserver la **cohésion d'ensemble** et de **poursuivre la densité** déjà existante le long des rues et des voies.

### RECOMMANDATIONS :

- > Les constructions nouvelles et les extensions des constructions existantes devront rester cohérentes avec les volumes existants et respecter les règles morphologiques des constructions anciennes.
- > On privilégiera donc **des hauteurs similaires aux constructions avoisinantes et une compacité du bâti** (densité mitoyenneté). Il conviendra de **respecter la trame foncière, les niveaux de faîtes et d'égout**.
- > Conserver la volumétrie principale du bâtiment et prévoir des extensions **dans le gabarit de la construction** et ne pas perdre son unité.
- > Les extensions se feront dans le **prolongement du bâti existant, sans dépassement de hauteur**. Les largeurs de pignon seront respectées.



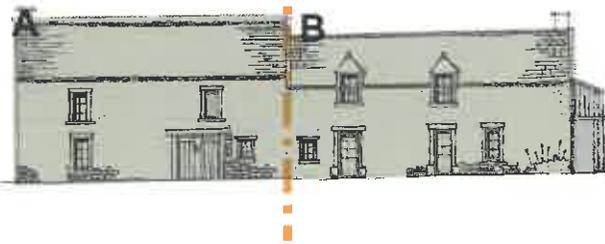
# TRANSFORMER, RÉNOVER L'ANCIEN / PROJET DE RÉNOVATION



## RECOMMANDATIONS : PRÉSERVER UNE COHÉRENCE D'ENSEMBLE DU BÂTI

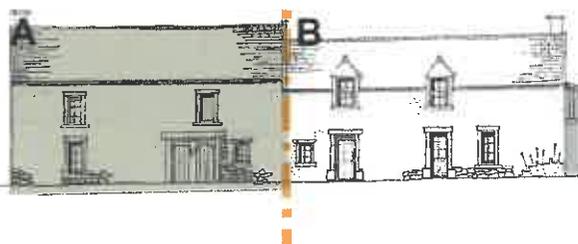
- > Utiliser les mêmes techniques de restauration en termes de matériaux, de coloris (en cas d'impossibilité technique, au moins préserver la même teinte de façade, menuiserie, volet)
- > La création de nouvelles ouvertures n'est pas souhaitable. La création d'ouvertures devra se faire dans une logique d'ensemble du bâtiment en conservant le rapport plein vide...

**1- les bâtiments A et B sont restaurés en même temps.**



Les deux parties pourront être traitées simultanément, avec les mêmes techniques et les mêmes artisans.  
> l'unité d'ensemble sera homogène.

**2- le bâtiment A a été restauré dans de bonnes dispositions d'origine.**



Le bâtiment B s'appuiera sur les techniques de restaurations du bâtiment A comme référence  
> l'unité d'ensemble sera homogène.

**3- le bâtiment B n'a pas tenu compte des dispositions d'origine lors de sa restauration.**



Le bâtiment A s'appuiera les recommandations générales pour les restaurations du bâtiment.  
> l'unité d'ensemble ne sera pas homogène.

## TRANSFORMER, RÉNOVER L'ANCIEN / **PROJET D'EXTENSION**



### RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- > Respecter la volumétrie d'origine plus longue que large.
- > Conserver les différences de niveau des ouvertures.
- > Préférer une extension dans le prolongement du bâti.
- > Ne pas rechercher la symétrie.

- > Détacher le bâtiment du logis des autres bâtiments avec un traitement différencié.
- > Préférer une extension dans le prolongement du bâti et ne pas dénaturer la structure de la cour.

- > Les extensions arrière et avant doivent être étudiées pour réaliser un ensemble cohérent et harmonieux.

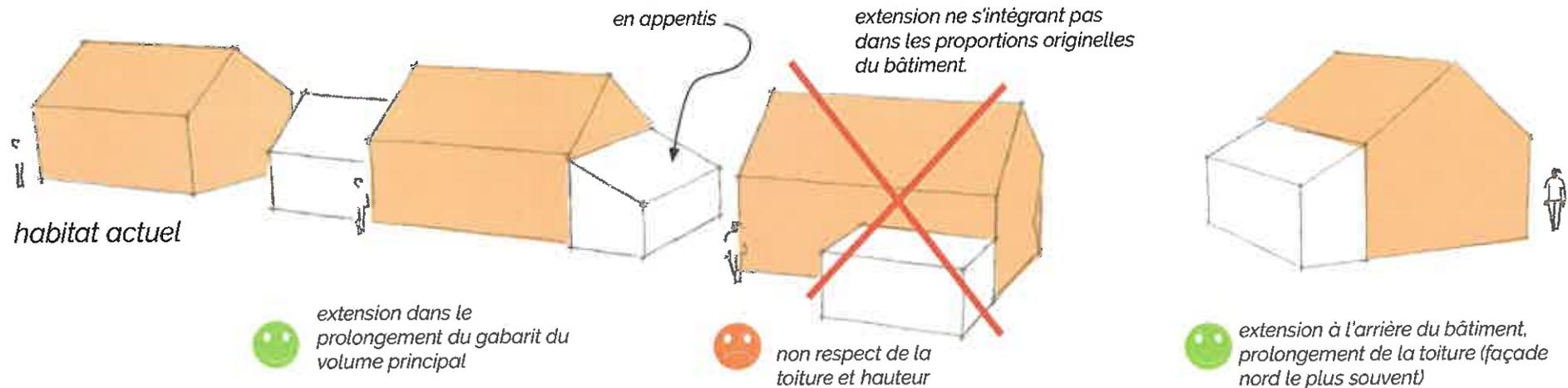
- > Les extensions devront être plus basses que le volume principal afin de ne pas perturber la lecture de l'ensemble bâti formé par les volumes principaux.

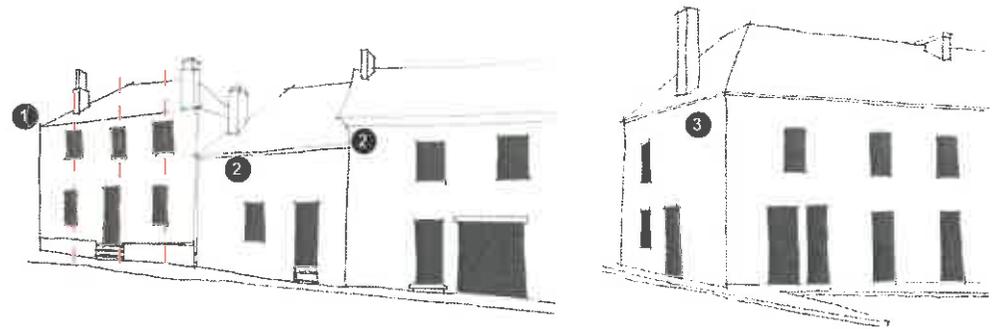
# TRANSFORMER, RÉNOVER L'ANCIEN / EXTENSIONS

## RECOMMANDATIONS : LES EXTENSIONS

D'une manière générale, on cherchera à préserver la **spécificité et la singularité du bâti** (volumétrie, décrochés de toiture, proportions, compositions des corps de bâtiment ...).

- > Le gabarit des extensions futures s'implantera si possible **dans le prolongement du bâti existant** et permettra ainsi de garder l'esprit de la longère.
- > Respecter les largeurs de pignon. Une extension par l'arrière en appentis ou perpendiculairement de plus petite taille que le corps principal.
- > Sa hauteur ne pourra **pas dépasser le corps principal du bâtiment**. La pente de la toiture pourra respecter le degré de toiture du bâtiment mitoyen existant.
- > Les décrochés en façade sont à éviter.





## FAÇADES

- 1 Dans le tissu ancien, certaines façades sont dites **composées et pensées** dans leur globalité, elle fait l'objet d'une réflexion, d'un plan d'ensemble s'appuyant souvent sur des axes de symétrie. La composition est structurée en travée fenêtre/lucarne.
- 2 Certaines façades ne suivent pas la même logique. Les **ouvertures sont minimales liées à la fonction** de la pièce occupée sans logique de composition.  
Elles correspondent à un **habitat plus modeste, sobre et aux ornements minimaux**.
- 3 Pour les constructions à l'angle de deux rues, les pignons peuvent être également percés ponctuellement.

# TRANSFORMER, RÉNOVER L'ANCIEN / MODIFICATIONS DES OUVERTURES

## RECOMMANDATIONS : Les ouvertures

### Les ouvertures existantes

- > **Utiliser les ouvertures existantes** sans modification de leur proportion d'origine (sauf restitution)
- > Dégager des **ouvertures obstruées**

### Les nouvelles ouvertures

- > Respecter les **proportions** plus hautes que larges sauf pour les ouvertures particulières.
- > Respecter les rapports de proportion entre **les pleins et les vides**
- > Les percements en toiture seront **limités en nombre**

### > Leur localisation devra prendre en compte :

- la **composition initiale de la façade** dans le cas d'une réhabilitation
- celle **des constructions avoisinantes** dans le cas d'une construction ou extension.

D'une manière générale, on s'efforcera de traiter les percements notamment en **respectant les proportions** d'origine (Hauteur > Largeur).

## RECOMMANDATIONS : Les ouvertures sur le bâti ancien rural

### Un apport de clarté :

- > **Organiser le fonctionnement interne** de l'habitation en fonctions des ouvertures existantes
- > **Blanchir** les parois intérieures à la **chaux blanche**
- > Poser des menuiseries à **grands vitrages** dans les ouvertures correspondantes aux anciennes dessertes de greniers, pièces de services...
- > Poser des **châssis de toit encastrés** ou des puits de lumière plutôt que la création de gerbières



## LA PIERRE

Trois types d'appareillage sont représentés : en moellon, en plaquettes et pierres taillées.

Les encadrements de porte et fenêtre sont en **Pierre naturelle, plus ou moins travaillés** selon les époques de construction.

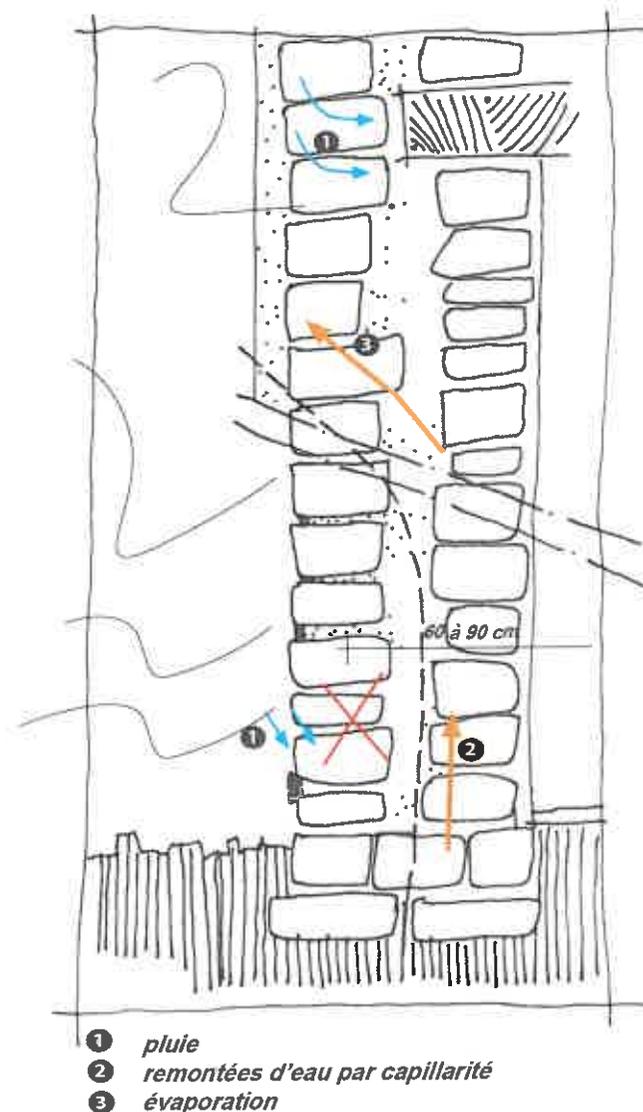
La destination du bâtiment, sa fonction ou son implantation détermine aussi l'utilisation d'une catégorie spécifique de matériau.

Certaines constructions présentent des éléments d'ornement sur une façade, particularités à préserver lors des rénovations (épis de faîtages, travail de la pierre, linteaux cintrés...)

Il est fondamental de garder en mémoire que **le bâti traditionnel est "respirant"** à la différence des constructions actuelles, généralement étanches à l'air et à l'eau.

La plupart des désordres observés dans les bâtiments réhabilités (traces d'humidité, remontées par capillarité, infiltrations, fissures....) résultent de l'application de matériaux ou de procédés nouveaux non adaptés au bâti ancien.

Restauration d'un mur traditionnel en pierre -  
Principe du mur respirant



# TRANSFORMER, RÉNOVER L'ANCIEN / LES MATÉRIAUX, LA PIERRE, LE BOIS.

## RECOMMANDATIONS :

- > La diversité des matériaux, des mises en œuvre et des situations peuvent être multiples et font de chaque mur une particularité. Toute intervention dans la maçonnerie devra faire l'objet d'un examen méticuleux de son état.
- > Favoriser l'utilisation des matériaux locaux.
- > Remplacer les pierres avec un choix de matériaux aux caractéristiques physiques identiques.

## RECOMMANDATIONS :

- > Pour les réhabilitations, il est recommandé des enduits de **chaux naturelle** (aérienne ou faiblement hydraulique) qui laissent « respirer » les maçonneries.
- > Un enduit à la chaux à « *Pierre vue* » ou « *beurré* » contribuera à unifier la façade.
- > L'enduit ciment est à proscrire, car il maintient l'humidité dans les murs.
- > En cas de rejointement ne jamais retailer les pierres pour élargir le joint.
- > Éviter le doublage du mur à l'intérieur pour préserver un bon fonctionnement hygrométrique du mur. Si une isolation est nécessaire, elle peut être apportée par un enduit isolant et respirant (type chaux-chanvre...) ou par un doublage de briques plâtrière.



## TRANSFORMER, RÉNOVER L'ANCIEN / LES MATÉRIAUX, LA PIERRE, LE BOIS.



*Le bois brut ou légèrement teinté permet de retrouver les teintes foncées de la pierre. C'est un matériau qui s'intègre dans le paysage.*



### RECOMMANDATIONS :

> Le bardage bois laissé brut ou lasuré s'harmonise parfaitement avec la pierre de granit. On l'utilisera de façon ponctuelle ou pour de petits édifices.

> Par ailleurs, il peut également être envisagé de récupérer des pierres locales pour combler un percement ou créer un sous-bassement ; déjà patinées par le temps, elles faciliteront l'intégration de l'extension ou de l'annexe à créer dans son environnement bâti.

> On utilisera de préférence de l'ardoise en toiture. La palette de matériaux peut être étendue à du bac acier gris ardoise.

> Pour la restauration de bâtiments anciens, on évitera les imitations de matériaux traditionnels (les faux linteaux en bois plaqués sur un linteau de béton, le pastiche de pierre). On évitera de même les matériaux de synthèse tels que le fibro-ciment et les enduits de parement synthétiques.

## TRANSFORMER, RÉNOVER L'ANCIEN / LES MATÉRIAUX, LA PIERRE, LE BOIS.

### RECOMMANDATIONS : Les façades

> Dans le cas d'une réhabilitation ou d'une extension, on privilégiera l'emploi des matériaux d'origine ou bien des enduits aux tonalités proches de la pierre.

Les façades seront similaires à une palette reprenant les coloris des teintes des matériaux locaux (pierre) en veillant à harmoniser leur teinte à celles des constructions existantes.

Les menuiseries devront rester en harmonie avec la construction et les autres constructions voisines.

Le choix des menuiseries devra s'harmoniser avec l'écriture architecturale de l'édifice et des différents matériaux d'origine.

Il est préférable de mettre en œuvre des menuiseries en bois avec des essences de pays telles que le chêne ou châtaigner sur le bâti ancien.



Les matériaux de toiture, à l'exception des toitures-terrasses, sera l'ardoise, le zinc ou tout matériau présentant un aspect ou une couleur similaire.

Les éléments techniques tels que panneaux solaires ou photovoltaïques, antennes, chauffe-eau solaire sont autorisés à condition qu'ils soient harmonieusement intégrés à la construction.

## TRANSFORMER, RÉNOVER L'ANCIEN / LES PALETTES DE COULEURS.

### RECOMMANDATIONS

Reprendre les couleurs et teintes d'origine ou inspirées du bâti ancien.

Les matériaux d'origine comme la brique, la pierre pourront être réhabilités afin de retrouver un aspect homogène et cohérent.

On évitera d'utiliser un trop grand nombre de teintes sur un même bâtiment.

On évitera les effets de pastiche en ayant recours à des matériaux de teintes naturelles.

# TRANSFORMER, RÉNOVER L'ANCIEN / LES PALETTES DE COULEURS.

## PALETTE DE COULEUR NUANCIERS DES MURS

- ▶ Gamme de terre
- ▶ Gamme de sable
- ▶ Gamme de gris

Cette palette est issue de finition existante sur les façades anciennes du bourg.  
Attention le blanc est proscrit.



# TRANSFORMER, RÉNOVER L'ANCIEN / LES PALETTES DE COULEURS.

## PALETTE DE COULEUR NUANCIERS VOLETS ET MENUISERIES

- ▶ Gamme de rouge
- ▶ Gamme de vert
- ▶ Gamme de gris
- ▶ Gamme de vert
- ▶ Gamme de bleu

Cette palette est issue des teintes identifiées sur les menuiseries des bâtisses anciennes du cœur de bourg.

Attention le blanc est proscrit.

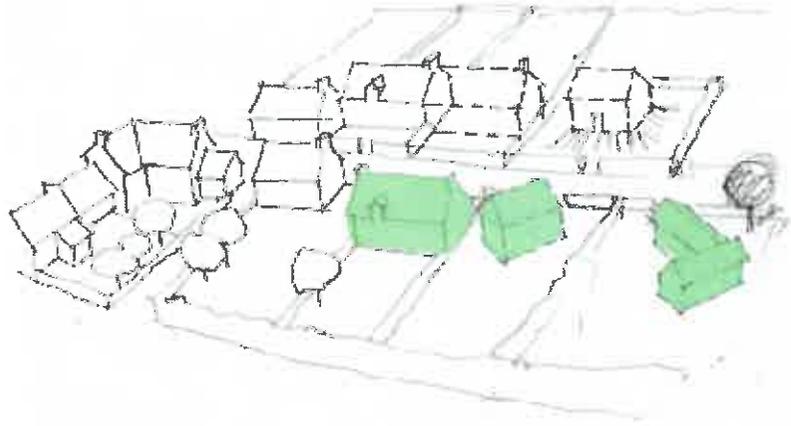


## C- HABITER LES QUARTIERS RÉCENTS

- C1. Principes d'implantation et volumétrie.
- C2. Façades et éléments techniques.
- C3. Matériaux et couleurs.



# LES QUARTIERS RÉCENTS / PRINCIPES D'IMPLANTATION ET VOLUMÉTRIES.



*Perte de cohérence urbaine  
au fur et à mesure que l'on  
s'éloigne du centre dense*

## CONSTAT :

**L'implantation des constructions dans les opérations récentes est souvent en contradiction avec les implantations des centres anciens.**

En effet, les secteurs d'habitat pavillonnaire sont souvent constitués d'une **juxtaposition d'opérations sans lien entre elles.**

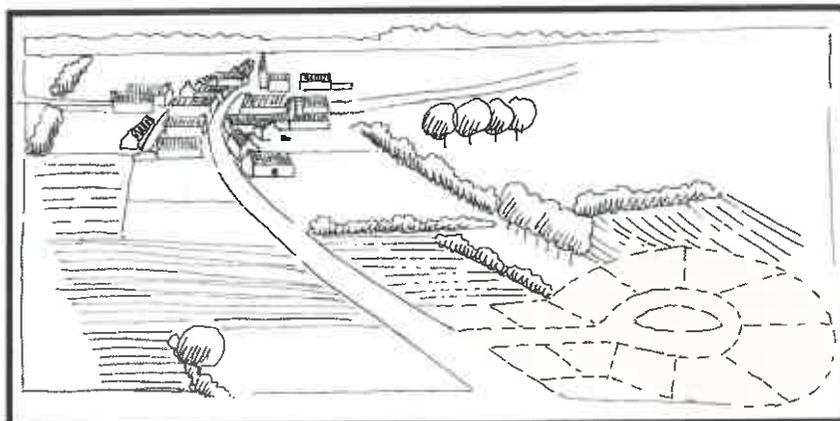
Elles **se tournent le dos** et correspondent plus à un **urbanisme d'opportunité** qu'à un développement urbain cohérent et économe.

## RECOMMANDATIONS :

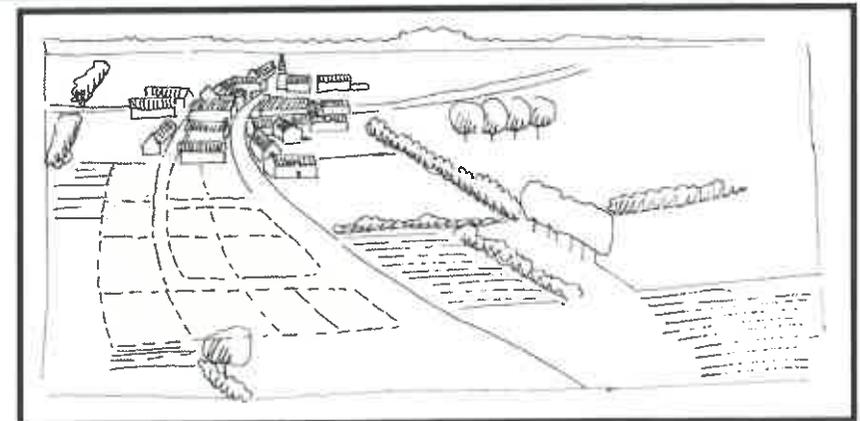
Un des enjeux majeurs consiste donc à **atténuer la césure produite entre les deux types d'urbanisation**, en agissant notamment sur les constructions nouvelles qui constituent l'essentiel de ces extensions urbaines.

Les implantations bâties devront donc se faire **plus proches de la voie et avec plus de mitoyenneté**, de manière à agir comme un rappel du bâti ancien et à retrouver de la densité urbaine, même dans les secteurs de développement.

Il est important de **raccrocher la construction à son contexte physique**, et s'appuyer sur le contexte bâti pour améliorer son intégration à la trame déjà existante.



*TRAME DE LOTISSEMENT  
A PROSCRIRE*



*TRAME DE  
LOTISSEMENT A  
PROMOUVOIR*

## CONSTAT :

Les volumétries des constructions de ces secteurs sont **très hétéroclites** et rivalisent parfois de **performances architecturales**. Les volumes sont souvent complexes, découpés, avec des avancées, des retraits.

On trouve aussi bien des constructions :

- Des **constructions atypiques**, hors contexte.
- Des **pavillons** typiques des années 70, avec des toitures à deux pans ou un pan, des retraits par rapport à la voie.
- **Groupées en collectifs, intermédiaires et maisons en bande**. Ce type de constructions datant des années 70 / 80. Ces mêmes typologies construites plus récemment semblent plus respectueuses des formes urbaines anciennes.
- **Contemporaines** avec des toits plats, des toitures 4 pans, des fenêtres hublots...

## RECOMMANDATIONS :

La volumétrie des constructions doit reprendre les caractéristiques du tissu ancien, tant au point de vue des hauteurs que du gabarit. Les volumes simples et sobres sont préférés aux volumétries complexes.

Les gabarits qui composent le tissu ancien sont facilement ré-appropriables dans les nouvelles opérations, en intégrant des petits collectifs, des maisons en bande ou des logements intermédiaires par exemple. La typologie de longère est intéressante à retrouver.



# LES QUARTIERS RÉCENTS/PRINCIPES D'IMPLANTATION ET VOLUMÉTRIES.

## RECOMMANDATIONS :

Les volumétries des habitations pourront se rapprocher de celle du bâti traditionnel : parallélépipédique, plutôt rectangulaire que carrée.

Afin d'allonger le volume de l'habitation, on pourra y accoler des volumes annexes (garage, cellier...) sur le mode des constructions traditionnelles.

On évitera également de multiplier les angles aigus ou obtus qui donnent des volumes intérieurs compliqués.



Une lucarne fronton sur les constructions contemporaines : un rappel des constructions traditionnelles



Des volumes simples et sobres : une insertion harmonieuse dans le contexte bâti



Des couleurs, des formes respectueuses du bâti traditionnel



Une juxtaposition de volumes simples rappelant dans la composition des anciennes longères.



Des constructions contemporaines respectueuses des volumes de l'habitat ancien



Ci-contre, à éviter : un volume complexe et une multitude de typologie de percements

## LES QUARTIERS RÉCENTS/FAÇADES

### CONSTAT :

Les proportions des ouvertures et le rapport entre leur surface et celle des murs déterminent l'équilibre de la façade.

Dans l'architecture contemporaine, qui repose sur la réalisation de **grandes baies**, ce rapport plein /vide est complètement démesuré.

En effet, les percements sur les maisons contemporaines sont **multiples**, avec des **baies** qui sont aussi larges que hautes, avec parfois des formes aux angles aigus.

### RECOMMANDATIONS :

Un projet contemporain s'intègre parfois plus facilement dans les zones d'extension vierges de toute construction.

Architecture contemporaine ne signifie pas forcément des volumes compliqués ; les gabarits traditionnels peuvent être réinterprétés et accompagnés de matériaux innovants ; une architecture plus contemporaine comportant des toitures-terrasses peut s'inscrire dans des volumes simples.



Pour les ouvertures, privilégier la simplicité des formes des ouvertures et qui soit soucieuse d'une façade composée harmonieusement.



Un projet dont la volumétrie sera plus complexe, pourra s'intégrer dans le paysage grâce à des matériaux et des couleurs foncées, proches des tonalités du paysage.



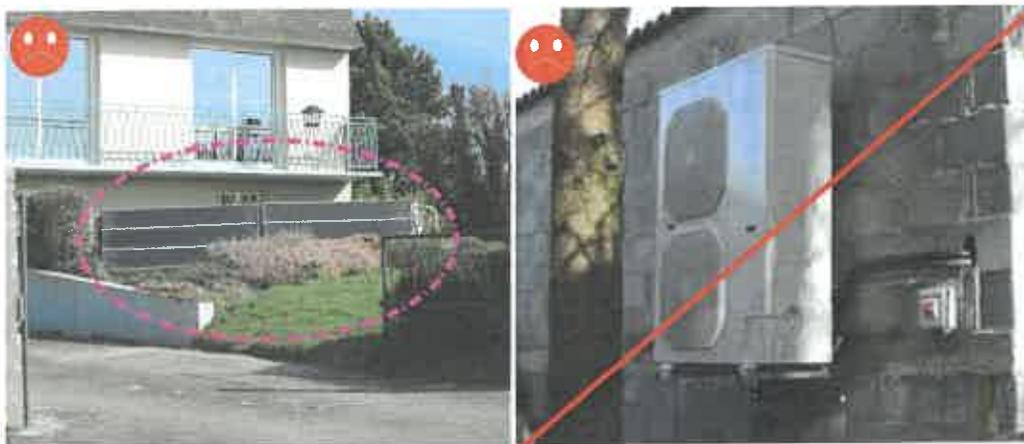
Pour cela, le rythme des ouvertures et leur taille doivent être étudiés. Les ouvertures plus hautes que larges sont un bon rappel des constructions plus anciennes. La symétrie dans l'implantation des ouvertures est à rechercher.

On évitera les ouvertures « originales » et les effets de mode tels que les ouvertures hublots, triangulaires et autres.

# LES QUARTIERS RÉCENTS/LES ELEMENTS TECHNIQUES

## CONSTAT : intégrer les éléments techniques

Le **Grenelle de l'environnement** et la prise de conscience générale du développement durable a provoqué un **boom des énergies renouvelables**. Ces équipements apportent de **nouveaux éléments techniques** qui sont additionnés aux façades et toitures.



A éviter : les coffrets non intégrés



## RECOMMANDATIONS :

On évitera la mise en place de panneaux solaires à terre, dans les jardins. Ceux-ci, tout comme les chauffe-eaux solaires seront installés en toiture. Il est préférable de les installer en cohérence avec le reste du bâtiment, en symétrie des ouvertures notamment.

Les systèmes d'aérothermie, de climatisation ... devront se faire discret et être installés de manière à limiter leur impact visuel. Parfois, il peut être intéressant de prolonger la façade sur une partie pour placer le système dans un petit sas ouvert. Des plantations peuvent aussi permettre de mieux les intégrer. On choisira également de les placer à l'arrière de la construction.



## LES QUARTIERS RÉCENTS/COULEURS

### CONSTAT :

Les pavillons ont des **couleurs d'enduit parfois trop tranchées** avec le paysage environnant ou avec les tonalités rencontrées sur le bâti ancien ou même avec sur les constructions limitrophes.



La palette des couleurs des constructions plus anciennes s'étend du blanc cassé (enduits à la chaux) au gris - marron (teintes de la pierre).

Même dans l'utilisation du bois sur certaines maisons, celui-ci est parfois traité, vernis, teinté, ce qui lui donne une couleur orangée assez éloignée des teintes de la pierre.

### RECOMMANDATIONS :

Il est important de se rapprocher des tonalités des matériaux locaux, du contexte environnant ou du paysage au sens plus large pour mieux s'intégrer.

L'utilisation des matériaux locaux est essentielle pour une bonne insertion dans le site; mais l'apparence qu'on leur donne importe également. Un bois laissé brut ou juste huilé sera alors préféré à des bois teintés, peints ou à des enduits.

Pour les façades, les couleurs blanches et les tons trop colorés sont proscrits au profit de tons clairs. Les enduits couleurs ocre / sables, trop voyants sont interdits.

Le choix des menuiseries devra s'harmoniser avec l'écriture architecturale de l'édifice et des différents matériaux. Elles devront être choisies dans des teintes soit de la façade, soit d'une couleur plus tranchée que l'on peut retrouver sur une extension par exemple.



# LES QUARTIERS RÉCENTS/MATÉRIAUX

## LES MATÉRIAUX TRADITIONNELS



Bois



Pierre



Enduit



Matériaux de toiture : ardoise, zinc, autres matériaux aspect et couleur similaire



## LES MATÉRIAUX INNOVANTS

La toiture végétalisée présente de nombreux avantages, tant sur le plan de l'esthétique et de la durabilité, que dans une perspective de protection de la biodiversité et de l'environnement en milieu urbain.



Matériaux biosourcés



# LES QUARTIERS RÉCENTS/COULEURS

## PALETTE DE COULEUR

### NUANCIERS DES MURS

pour une harmonie dans les zones à urbaniser

les teintes proposées sont complémentaires du nuancier présenté dans le bâti ancien

- ▶ Gamme de terre
- ▶ Gamme de sable
- ▶ Gamme de gris



# LES QUARTIERS RÉCENTS/COULEURS

## PALETTE DE COULEUR

### NUANCIERS VOLETS ET MENUISERIES

pour une harmonie dans les zones à urbaniser

les teintes proposées sont proches du nuancier présenté dans le bâti ancien

- ▶ Gamme de rouge
- ▶ Gamme de vert
- ▶ Gamme de bleu
- ▶ Gamme de rouge



## D- AMÉNAGER LES ESPACES LIBRES

- D1. Qualité des espaces publics
- D2. Les matériaux de sol et revêtements.
- D3. Haie bocagères en secteur rural.
- D4. Les essences végétales à éviter.
- D5. Végétalisation des pieds de mur.
- D6. Haie bocagères en secteur rural.
- D7. Abri de jardin



# AMÉNAGER LES ESPACES LIBRES / QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS

## CONSTAT :

La transition entre espace naturel et zone agglomérée est parfois très brutale, le paysage des extensions urbaines tranche généralement fortement avec l'un ou l'autre des espaces qu'il est censé introduire.

Il semble aussi important de s'interroger sur la transition entre l'espace public et l'espace privé dans les nouveaux quartiers périphériques. Le traitement de ces transitions influence bien souvent la qualité du cadre de vie dans ces zones d'extension.

Les liaisons piétonnes peuvent s'effectuer entre les propriétés et être égayées par une végétation issue de la flore locale.



Aussi, la végétation des clôtures influence le caractère de la rue : par exemple, les plantations de haies taillées opaques et hautes créent des « murs visuels » de faible qualité et intérêt pour la qualité de l'espace public. Pour les plantations donnant sur l'espace public, il sera préférable de proposer des palettes végétales afin d'unifier ces limites communes.



Les accès aux lots, ou zones de stationnement peuvent s'effectuer à l'avant de l'habitation, tout en donnant l'impression que l'espace public se prolonge (même traitement que les placettes par exemple).



La périphérie des secteurs urbanisés doit être travaillée avec soin. Le travail de la limite des espaces bâtis permet d'intégrer les futures constructions. La plantation de haie bocagère permet de travailler la transition entre l'espace urbain et l'espace rural. Il est donc intéressant que les porteurs de projet ayant une clôture en contact avec l'espace rural prennent soin de planter cette limite.



# AMÉNAGER LES ESPACES LIBRES/LES MATÉRIAUX DE SOL ET REVÊTEMENTS

## RECOMMANDATIONS :

Tant que possible, on limitera l'imperméabilisation des sols par l'utilisation de graviers, de dallages engazonnés pour les stationnements. L'intégration des systèmes de gestion des eaux de pluie et la valorisation de ces espaces devront être pensés et anticipés dans le projet.  
On tâchera d'intégrer au maximum les parkings (plantations d'écrans végétaux autour des poches de stationnement, choix de l'emplacement des espaces de stationnements en fonction de leur visibilité...)



Les cheminements piétonniers pourront être réalisés en gravillons, en stabilisé de la couleur de la pierre (gris, marron, ocre ou beige) ou de l'enduit de l'habitation.

Les pavés peuvent constituer des cheminements piétonniers ou des terrasses esthétiques, tout en s'accordant bien avec la palette colorée locale. Les pavés peuvent être posés sur sable ou sur mortier. Ceux posés sur sable auront des joints enherbés qu'il faudra juste tondre.

Les platelages bois sont aussi intéressants, ils s'harmonisent avec la végétation et créent un effet plus chaleureux.



La mise en œuvre de grandes surfaces en enrobé noir confère un caractère « routier » peu esthétique aux cours et voiries privées. Afin d'alléger leur aspect, elles peuvent être fractionnées de lignes de pavés, de caniveaux centraux ou de végétation par exemple. Mais on lui préférera un enrobé coloré beige ou une émulsion gravillonnée, moins onéreuse et d'aspect moins lisse.

## PALETTE VÉGÉTALE POUR DES HAIES BOCAGÈRES



Chêne pédonculé (*Quercus robur*)



Aubépine (*Crataegus*)



Prunellier (*Prunus spinosa*)



Noisetier (*Corylus avellana*)



Houx (*Ilex aquifolium*)



Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)



Troène (*Ligustrum vulgare*)



Poirier



Groseillier (*Ribes rubrum*)



Sureau (*Sambucus nigra*)

### RECOMMANDATIONS :

Des haies bocagères sont assez appropriées pour délimiter les fonds de parcelles, en limite avec l'espace naturel, notamment pour le bâti rural, les maisons de maître.

Des fruitiers peuvent aussi être plantés, participants à la composition des haies ou agrémentant les parcelles privées.

### ARBRES LOCAUX :

- Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
- Chêne vert (*Quercus ilex*)
- Frêne (*Fraxinus excelsior*)
- Chêne sessile (*Quercus petraea*)
- Châtaignier (*Castanea sativa*)
- Erable champêtre (*Acer campestre*)
- Hêtre (*Fagus sylvatica*)

### FRUITIERS :

- Pommier (*Malus sp*)
- Poirier (*Pyrus sp*)
- Prunier (*Prunus sp*)
- Noyer commun (*Juglans regia*)
- Cognassier (*Cydonia*)
- Neflier (*Mespilus germanica*)
- Sureau (*Sambucus nigra*)

### ARBUSTES LOCAUX :

- Aubépine (*Crataegus*)
- Cornouiller (*Cornus*)
- Noisetier (*Corylus sp.*)
- Houx (*Ilex aquifolium sp.*)
- Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)
- Prunellier (*Prunus spinosa*)
- Troène commun (*Ligustrum vulgare*)
- Viorne (*Viburnum opulus*)
- Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*)
- Bourdaine (*Rhamnus frangula*)
- Buis à longues feuilles (*Buxus sempervirens*)
- Charme (*Carpinus betulus*)
- Eglantier (*Rosa canina*)



# LES JARDINS / LES ESSENCES VÉGÉTALES A ÉVITER

## VÉGÉTAUX POUR HAIES TAILLÉES

### CONSTAT :

*Les plantations de thuyas (Thuja sp.), faux-cyprès (Chamaecyparis sp.), cyprès (Cupressus sp.), x cupressocyparis (cupressocyparis sp.), épines vinettes (berberis sp.), pyracanthas (Pyracanthas sp.), laurier palme (Prunus laurocerasus), en haies monospécifiques taillées sont vivement déconseillées. Ces plantations n'ont pas de rapport avec la végétation locale du point de vue de leur aspect.*

Elles vieillissent mal et sont relativement difficiles à entretenir au fil du temps (développement en hauteur de végétaux qui supportent difficilement les tailles répétées pendant plusieurs années, sensibilité à la sécheresse ou épines).

Outre ces aspects pratiques et esthétiques, les Thuyas et autres conifères contribuent à acidifier le sol jusqu'à le rendre quasiment stérile et sont donc déconseillés d'un point de vue environnemental.



Thuyas (Thuja sp.)



Faux cyprès (Chamaecyparis sp.)



Epines vinettes (Berberis sp.)



Pyracantha (Pyracantha sp.)



# LES JARDINS / VEGETALISATION DES PIEDS DE MUR

## VÉGÉTAUX POUR MURS

Rosier grimpant (*Rosa sp.*)



Clématite (*Clematis sp.*)



Glycine (*Wisteria sp.*)



Iris (*Iris*)



Bergénie (*Bergenia*)



Aubriète (*Aubrieta*)



Célaiste (*Cerastium*)



Hortensias  
(*Hydrangea*)



Viorne  
(*Viburnum plicatum*)



Chèvrefeuille  
(*Lonicera fragrantissima*)



## RECOMMANDATIONS :

Les murs, murets et pieds de mur peuvent être agrémentés de quelques vivaces, bulbes, plantes grimpantes ou arbustes.

### Plantes grimpantes pour habiller les façades, pignons, murs :

- Rosier grimpant (*Rosa sp.*)
- Chèvrefeuille grimpant (*Lonicera nitida*)
- Clématite (*Clematis sp.*)
- Vigne (*Vitis vinifera*)

### Vivaces pour les murs et murets :

- Corbeille d'or (*Alyssum saxatile*)
- Aubriète (*Aubrieta*)
- Oeillet (*Dianthus deltoïdes*)
- Bergénie (*Bergenia*)
- Iris (*Iris sp.*)
- Célaiste (*Cerastium tomentosum*)
- Rose trémière (*Rosa alba*)



Vivaces et annuelles en mélange et vigne vierge en façade

### Arbustes pour les pieds de murs et les haies libres :

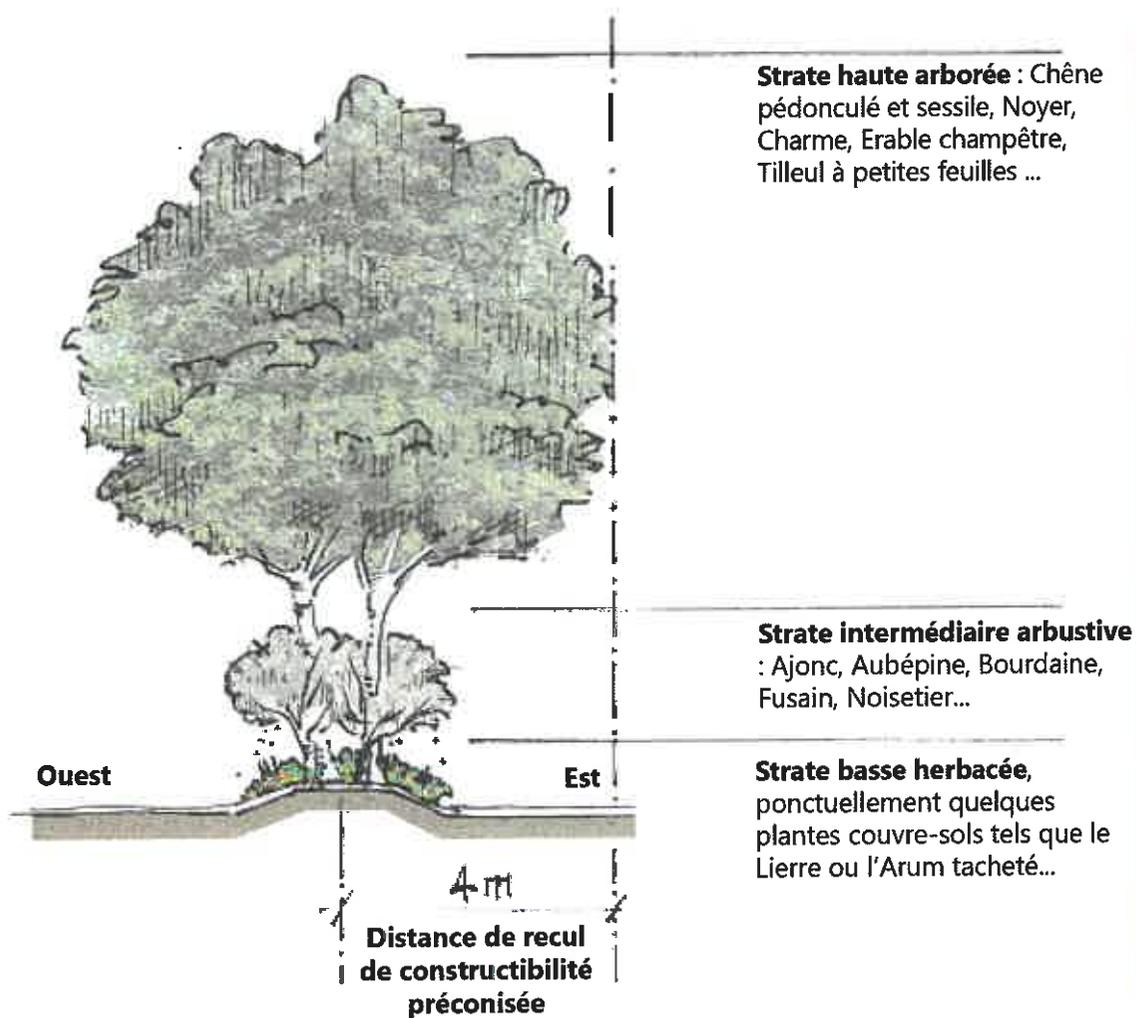
- Hortensias (*Hydrangea sp.*)
- Abélia (*Abélia x grandiflora*)
- Spirée (*Spiraea arguta*)
- Viorne (*Viburnum plicatum*)
- Azalée (*Rhododendron japonica*)
- Buis (*Buxus sempervirens*)
- Groseiller à fleur (*Ribes sanguineum*)
- Chèvrefeuille (*Lonicera fragrantissima*)



Vivaces et annuelles en mélange



## COMMENT PLANTER UNE HAIE BOCAGÈRE ?



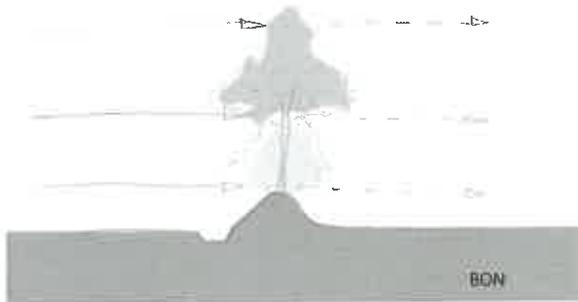
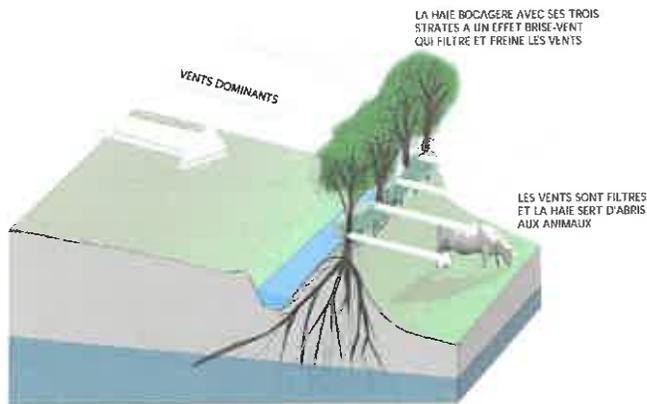
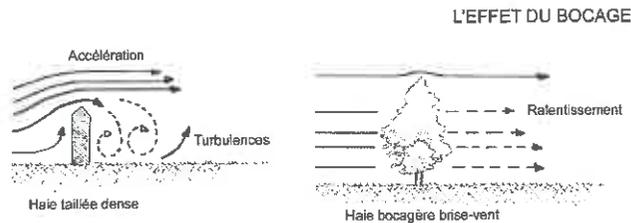
### RECOMMANDATIONS :

- Respecter le principe des 3 strates de végétation pour recomposer une haie intéressante du point de vue paysager et écologique.
- Utiliser les essences locales pré-citées.
- Respecter les grands principes de distances de plantation :
  - 5 à 10 m pour les hauts jets
  - 2 à 5 m pour arbustes et cépées
  - 0,5 à 1 m pour les végétaux de strate basse et de bourrage.
- Prévoir des protections gibiers sur les jeunes plants.
- Si possible réutiliser le broyat des tailles d'entretien pour pailler le pied de haie.

# LES JARDINS / HAIES BOCAGÈRES EN SECTEUR RURAL

## INTÉRÊTS DES HAIES BOCAGÈRES

Intérêt de la haie bocagère face à la haie taillée:  
> Une meilleure lutte contre les vents



## CONSTAT :

Lorsqu'une haie bocagère est déjà existante, il est important de la **conserver et de s'appuyer dessus** pour l'aménagement de la clôture. Ces haies font partie du **patrimoine naturel**, elles portent les marques d'une **tradition passée** (exploitation des trognes ou têtards).

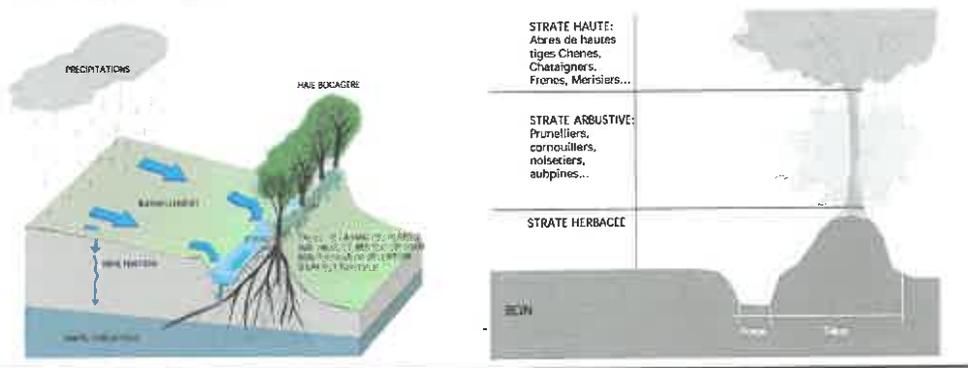
## RECOMMANDATIONS :

La haie bocagère existante peut être valorisée par quelques plantations de sous-bois par exemple (Jacinthe des bois...)

On veillera à ne pas trop s'approcher des racines de ces vieux sujets que ce soit pour la réalisation des structures des allées, ou pour l'implantation des poteaux de la clôture. Rappelons-nous que ces arbres étaient là bien avant nous ....

D'une manière générale, on évitera de mettre en œuvre des bâches en plastique noir ou tissées vertes, qui ne se dégradent pas. On leur préférera le mulch ou le paillage en fibre de coco (d'origine naturelle et de couleur moins discordante) ou mieux : des plantations denses de vivaces tapissantes (Rosiers rampants (*Rosa rugosa*), potentilles (*Potentilla*), bruyères (*Erica sp.*), genêts (*Genista*)...).

## lutte contre le ruissellement



## LES JARDINS / ABRIS DE JARDIN

### ABRIS DE JARDIN

Les abris de jardin participent à l'ambiance des fonds de jardin, leur aspect est de grande importance.

**Les abris de jardins perçus depuis l'espace public devront être particulièrement soignés.**

L'abri de jardin sera inscrit dans la continuité des clôtures de fond de parcelle ou en limite des clôtures séparatives.

La **volumétrie** devra être **simple et épurée**, les toitures en croupes (4 pentes) **sont interdites**.





A photograph showing a stone wall with a white wooden gate. The wall is made of rough-hewn stones and has a window with a white frame above it. The gate is made of vertical wooden planks. The foreground is a grassy area with some weeds and a yellow flower.

## LES CLÔTURES

- E1. Les murs et murets en secteur ancien.
- E2. Portails et grilles en secteur ancien.
- E3. Clôtures en secteur rural.
- E4. Haies basses jardinées.
- E5. Palette végétale pour haie d'occultation.
- E6. Clôtures pour quartiers récents.
- E7. Éléments techniques

# LES CLÔTURES/LES MURS ET MURETS EN SECTEUR ANCIEN

## CONSTAT : les clôtures

Les murs de clôture sont généralement bas, d'une hauteur comprise entre 0.5 et 1m de haut, et doublé d'une haie ou d'une grille. Ces ensembles atteignent parfois 2m de hauteur, préservant ainsi un jardin très intime.

Ces aménagements en limite de propriétés de plus faible hauteur créent des espaces plus ouverts, comme des cours, des jardins, avec un meilleur échange entre l'espace public et l'espace privé.

Les murets les plus anciens sont réalisés en pierre sèche. Les joints sont parfois en terre. La végétation s'y installe, détruisant parfois l'ouvrage par leurs racines.



La végétation des jardins égaye la rue



## RECOMMANDATIONS :

Il est rappelé que la clôture n'est pas obligatoire.

Dans le cas de sa mise en place, il est important de préserver les anciens murs et murets de pierre. Ils font partie de la richesse patrimoniale des centres et permettent de clairement identifier la limite entre espace public et espace privé.

Ils permettent aussi de prolonger le caractère minéral spécifique des rues. Cependant, leur hauteur ne doit pas être trop importante pour ne pas refermer la rue.

Lors de la réalisation de nouveaux murs ou murets, il est important de se poser la question de la hauteur, des matériaux utilisés (appareillage en pierre si possible) et des couleurs recherchées pour se rapprocher au mieux des couleurs de la pierre existante.

Les joints ont aussi leur importance, on évitera de choisir des couleurs jaune-ocre, qui tranchent avec la pierre locale, on préférera du gris.

Les éléments techniques (coffrets, boîte aux lettres, sonneries...) peuvent aussi être intégrés à ces murs, éviter de les implanter seuls au bord de la voie.

Les nouveaux murs ou murets peuvent combiner avec des dispositifs à claire-voie et ainsi allier la pierre / le bois / le végétal.



Réutiliser les murs traditionnels dans les projets



# LES CLÔTURES/PORTAILS ET GRILLES EN SECTEUR ANCIEN

## CONSTAT : Portails et portillons

Il n'est **pas toujours nécessaire d'ajouter un portail à sa clôture**, l'ouvrage de pierre délimitant la limite de l'espace public est parfois suffisant.

Les portails et la clôture sont la **première image** que l'on a en arrivant dans une propriété.

Parfois, des propriétaires y apportent tellement d'attention que cette **entrée devient trop travaillée, trop présente.**

## RECOMMANDATIONS :

Pour l'édification de portails, le choix du matériau devra être choisi pour s'harmoniser avec la clôture ou la construction (couleur en rappel des menuiseries de la construction, ou bois naturel s'harmonisant avec la pierre...). **On préférera des portails ajourés, moins massifs.**  
Les portails occultants sont interdits.

Dans le cas de la mise en oeuvre d'une clôture et d'un portail, l'emploi de PVC blanc est strictement interdit. En effet l'impact de cette couleur est fortement marquante dans le paysage, de plus, le PVC reste un produit non respectueux de l'environnement et moins durable qu'un bois bien entretenu.



*A éviter : le PVC blanc et le parpaing non enduit, en rupture avec les matériaux locaux et anciens*



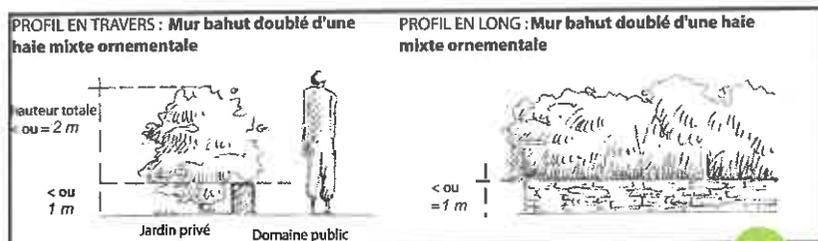
*A éviter, les haies de conifères et les clautras*



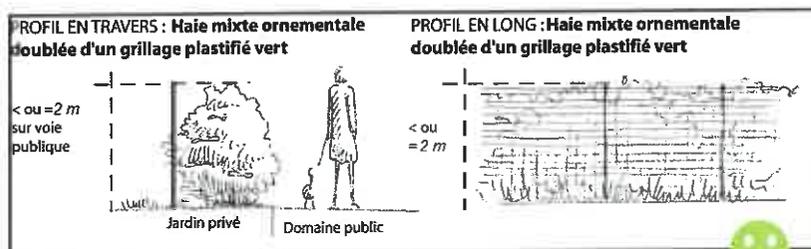
*Un talus : limite de propriété*



# LES CLÔTURES/PORTAILS ET GRILLES EN SECTEUR ANCIEN



Clôture avec muret et haie



Clôture avec clôture et haie



On trouve des murs et murets surmontés de systèmes à claire-voie

## CONSTAT : portails et grilles

Lorsque les constructions observent un retrait, avec un mur ou muret, parfois il n'y a pas de portail, la limite étant déjà clairement identifiée. Lorsque ceux-ci sont mis en place, ils sont en bois ou en métal.

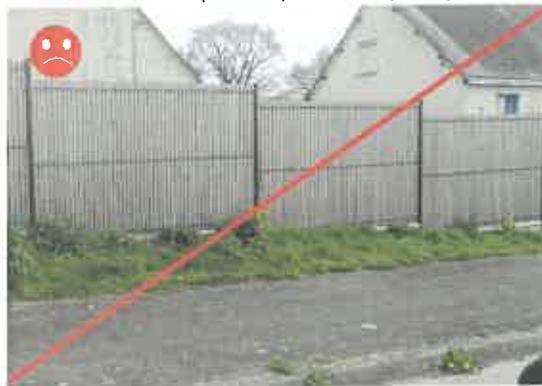
## RECOMMANDATIONS :

La mise en place d'un portail n'est pas obligatoire.

Il est préférable de les choisir aux formes simples (métal, bois...) et discrètes. Leur couleur peut être en harmonie avec celle des menuiseries de l'habitation. Il est important d'éviter les effets de mode et les effets « design » de certains portails en PVC.

La mise en œuvre, de grilles métalliques de style ancien, peintes avec des couleurs foncées (vert, brun, gris, noir...) est également possible.

A éviter : Le PVC blanc et les modèles de clôtures préfabriqués très sophistiqués.



## LES CLÔTURES/SECTEUR RURAL

### CONSTAT :

Dans le bâti rural, les clôtures ne sont **pas toujours nécessaires**.

Parfois, la configuration des lieux, l'implantation de la construction vis-à-vis de la voie créent **déjà une barrière ou un recul suffisant**.

Les clôtures rencontrées dans ce type de constructions sont assez **«naturelles» et construites avec les produits trouvés sur place**. Elles sont de **trois types** :

- d'un muret de pierre
- simple, en bois
- végétale.

Fascine / tressage d'osier vivant



### RECOMMANDATIONS :

Le choix se porte sur la **préservation des murs de pierre sèche**, en les consolidant avec un apport de terre et de pierres. Il est préférable de s'inspirer de leur appareillage pour la réalisation des nouveaux murs.

Les clôtures les **plus simples** sont préférées. De simples **poteaux et lames de bois non peints** symbolisent la limite de manière très naturelle et sont les ouvrages les plus appropriés à ce contexte rural (simplicité, sobriété et rusticité).

Des essences telles que le **châtaignier, le mélèze ou le douglas** sont très résistantes naturellement, **imputrescibles** sans aucun traitement du bois. Des blocs de pierre ou des agencements avec des traverses de bois sont aussi adaptés à ce type de contexte.

Les **claustras** sont à utiliser **avec parcimonie** et sur de faibles linéaires.

La **mise en place de fascines** en bois mort ou vivant peut être une alternative intéressante (en osier tressé planté en terre ou en châtaignier). Ce type de clôture permet de **jouer avec les saisons**, d'offrir une clôture opaque en été et laissant passer la lumière en hiver.

Les murets ou les haies végétales servent aussi à **intégrer les coffrets électriques ou les boîtes aux lettres**.

Des clôtures de types agricoles



Des haies bocagères



Des murs en appui sur les constructions principales



Des dispositifs à claire voie en bois



# LES CLÔTURES/HAIES BASSES JARDINÉES

Le principe dit de «mixed border» ou de haies basses jardinées, se compose d'une plate-bande où se mélangent les floraisons et les feuillages qui confère un aspect jardiné aux clôtures. Ce type de haie est constituée d'une haie basse d'essences variées (arbustes et plantes vivaces) de **hauteur inférieure à 1,20m**. Cette plate-bande pourra être doublée d'un grillage de préférence non soudé, monté sur poteaux bois (en châtaignier écorcé ou chêne ou acacia) ou métal peint de teinte sombre, et sans sous-bassement béton. La hauteur hors-sol du grillage sera de 1,20m maximum pour ne pas dépasser la hauteur des végétaux. Ce grillage peut être implanté en retrait à l'intérieur de la parcelle, pour faciliter son intégration et mettre en valeur la présence du végétal dans l'espace public.

## EXEMPLE D'ARBUSTES A FEUILLAGE CADUQUE



Cornouiller sanguin



Clethra à feuilles d'Aulne



Saules osier



Groseiller à fleurs



Lila nain



Clématite, jasmin, Passiflore...)



Véronique arbustive



Hortensias



Exemple de haie basse, hauteur < 1,20m

## EXEMPLE D'ARBUSTES A FEUILLAGE PERSISTANT ET DE GRAMINÉES



Pittosporum du Japon



Bruyère arborescente



Euphorbes



Stipa



Calamagrostis

# LES CLÔTURES/ MIXED BORDER POUR DES HAIES BASSES JARDINÉES

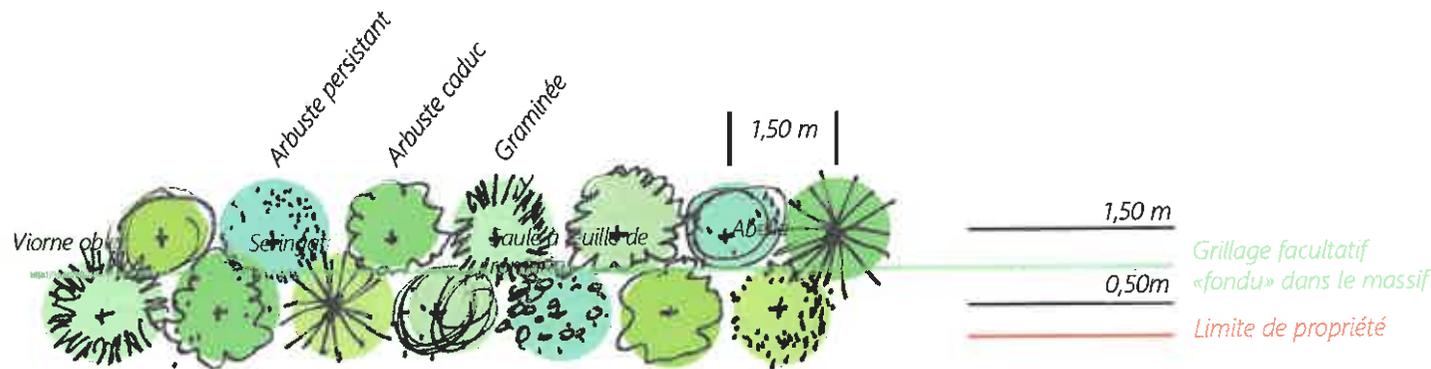
## MIXED-BORDER : EXEMPLE DE MISE EN ŒUVRE

C'est une alternative à la plantation en ligne simple, autorisée par le règlement de lotissement.

Ce schéma de plantation permet d'obtenir un effet de masse d'aspect plus naturel, sans pour autant fermer les vues.

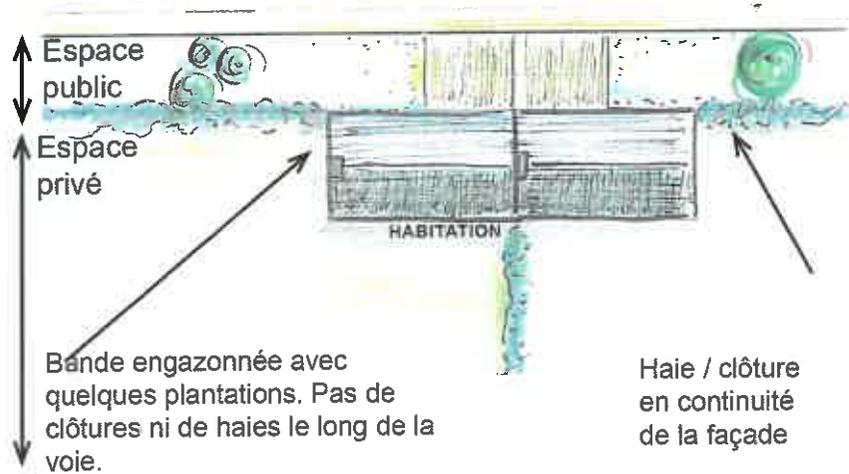
Le regard passe au-dessus de la plate-bande, ce qui maintient une certaine continuité entre espaces privatifs et publics. La première ligne s'implante à 0,50m de la limite séparative, et la seconde ligne à 1,50m en retrait, à intervalle régulier.

L'ajout d'un grillage est possible. Celui-ci s'inscrit soit à l'arrière, soit entre les deux lignes de plantations et se fond dans la plate-bande.



**EXEMPLES DE COUVRE-SOLS DE PIED DE HAIE**  
 Hauteur  
 environ 1,20m

# LES CLÔTURES/QUARTIERS RECENTS



## RECOMMANDATIONS :

Il est important de rappeler qu'il n'est en rien obligatoire de clore son terrain. Dans certains cas, il peut être intéressant de créer des espaces privés ouverts sur l'espace public.

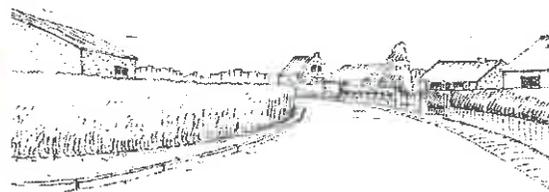
Il faut pour cela imposer un retrait des constructions (3 ou 5m par exemple) et autoriser l'édification d'une clôture implantée elle aussi avec le même recul que celui observé pour la construction.

L'espace ainsi libéré en avant de la construction peut être traité en jardin d'agrément (engazonnement et plantation de massifs bas ou d'arbres de moyen développement). Cette technique très répandue dans les pays anglophones permet de donner l'illusion de voies plus larges, plus respirantes et verdoyantes, utiles au regard des densités plus importantes demandées les nouvelles opérations.

La clôture n'est pas obligatoirement composée d'un grillage, elle peut être en bois (chêne ou châtaignier), en métal, en béton ou en pierre, créant des espaces plus travaillés et d'aspect moins industriels.

Les portails occultants sont interdits ainsi que l'emploi de PVC blanc.

Les openspaces



A éviter : effet couloir créé par les plantations de haies taillées opaques en limite de parcelle.



Sans clôture grillagée : la limite avec l'espace public est quand même bien présente



Les clôtures bois rappellent la teinte des pierres locales



Un grillage simplement colonisé par une végétation grimpante

Les clôtures végétales pourront emprunter un vocabulaire végétal proche du monde rural, associant des essences arbustives variées et en favorisant le port libre des végétaux, afin de permettre leur floraison et fructification tout au long de l'année.

Ces haies pourront s'organiser sur une ou deux lignes plantées, en prenant soin d'espacer les végétaux pour permettre un développement adulte correct.

Il est important d'associer des essences caduques et persistantes, avec une plus forte proportion d'essences caduques, souvent plus intéressantes pour la petite faune, et dont le feuillage se décomposera plus rapidement dans les jardins.

Enfin il est utile de penser aux végétaux dits de « pied de haie » qui compléteront utilement les arbustes en offrant un couvre-sol empêchant la pousse des adventices.

## PALETTE VÉGÉTALE : EXEMPLE D'ARBUSTES A FEUILLAGE CADUQUE



Viorne obier



Seringat



Saulé à feuille de romarin



Abelia



Deutzia



Wegelia



Cognassier du japon



Aronia prunifolia

## EXEMPLES D'ARBUSTES A FEUILLAGE PERSISTANT



Oranger du Mexique



Fusain



Viorne tin



Osmanthe



Escallonia

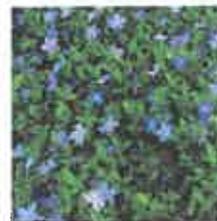


Troène



Bourdaie

## EXEMPLES DE COUVRE-SOLS DE PIED DE HAIE



Petite pervenche



Geranium vivace



Lierre rampant



Cyclamen de Naples

## LES CLÔTURES/LES ELEMENTS TECHNIQUES

### Intégrer les éléments techniques



Les coffrets de raccordements :

Les coffrets de raccordement aux réseaux, souvent **peu qualifiants** et situés au **premier plan** le long des axes de circulation, pourront être **intégrés dans un muret**, par des **plantations d'arbustes ornementaux** ou par une **structure bardée de bois de couleur sombre**.



Point de stockage des ordures ménagères :

Les usages liés à la collecte des ordures ménagères incitent à la mise en place d'un **point de collecte enterré ou pas** sur les opérations. Il pourra être intégré soit par la construction d'un **enclos (préférence bois ou muret)** ou par des **haies végétales**.



## D- ENSEIGNES ET DEVANTURES

- D1. Principes d'urbanisation et implantation.
- D2. Façades, composition.
- D3. Types de devantures.
- D4. Couleurs et enseignes.
- D5. Éclairages et protections solaires.



*Galettes et Crêpes*  
BIO  
À EMPORTER

# ENSEIGNES ET DEVANTURES/REPERAGES ET REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



*Reportage photographique, les commerces en centre bourg de BEIGNON.*



# ENSEIGNES ET DEVANTURES/PRINCIPES D'URBANISATION ET IMPLANTATION

## CONSTAT :

L'occupation du domaine public doit participer à la qualité et à la valorisation de l'espace public. Un projet d'aménagement sobre met en valeur l'espace public urbain et les architectures qui les forment.

Le paysage de la rue est défini par un certain nombre de constantes liées à la forme d'urbanisation et aux traditions locales d'architectures. Il convient de respecter ces constantes.

Les lignes verticales du rythme parcellaire, limites en largeur des boutiques. Les devantures commerciales notamment matérialisent les limites parcellaires et rythment ainsi le paysage de la rue.



Exemple de lecture de verticales structurantes.

## RECOMMANDATIONS : RESPECT DU PARCELLAIRE

Gommer au RDC les lignes verticales de mitoyenneté c'est interrompre le rythme du découpage parcellaire et perturber l'animation de la rue :

- Les devantures commerciales ne doivent pas s'implanter à cheval sur deux bâtiments.



- Elles doivent au contraire poursuivre en façade les lignes de mitoyenneté



# ENSEIGNES ET DEVANTURES / PRINCIPES D'URBANISATION ET IMPLANTATION

## La ligne horizontale des hauteurs d'étage, limite en hauteur les boutiques

L'harmonie tient beaucoup de la régularité des hauteurs d'étages de ces façades. Des hauteurs de devantures trop diversifiées dans une même rue perturbent l'homogénéité de l'alignement.

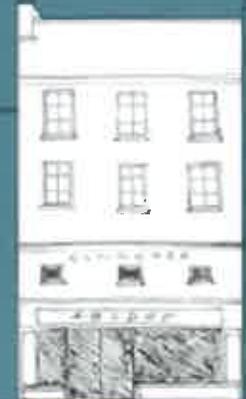
## RECOMMANDATIONS : RESPECT DE L'IMMEUBLE

Les devantures commerciales ne doivent pas être conçues isolément par rapport à leur environnement.

- Les devantures commerciales doivent être exclusivement implantées en RDC.



- L'étendue d'un commerce à l'étage peut être signalée par des éléments rapportés sur la façade : des stores, lettrage, éclairage, applique...



Place de l'église de BEIGNON.

## ENSEIGNES ET DEVANTURES/FACADES, COMPOSITION

### Les éléments porteurs et les ouvertures participent au rythme de la façade

Située à la base de l'immeuble les devantures commerciales participent à la lecture de l'architecture du bâtiment.

Les lignes de descente des charges sont matérialisées par les parties maçonnées entre deux baies



Exemple de lecture de verticales structurantes.



### RECOMMANDATIONS : RESPECT DE L'IMMEUBLE

- Le commerce doit s'inscrire dans la composition architecturale de la façade
- Les descentes des charges devront être respectées afin d'assurer un socle cohérent avec les étages et un bon équilibre général de la façade.
- Pour la création de commerce à partir d'une habitation : maintenir la totalité des éléments de structures et la largeur des percements existants.

Les spécificités architecturales du bâtiment ont été préservées dans le traitement des ouvertures et la colorimétrie choisie.



# ENSEIGNES ET DEVANTURES/FACADES, COMPOSITION

## Conserver les entrées d'immeubles

Attention à bien préserver les portes d'entrées dans le cas d'extension de devanture commerciale.

La fonction résidentielle de l'immeuble doit pouvoir restée visible.  
L'aménagement de la devanture doit préserver l'accessibilité aux étages.

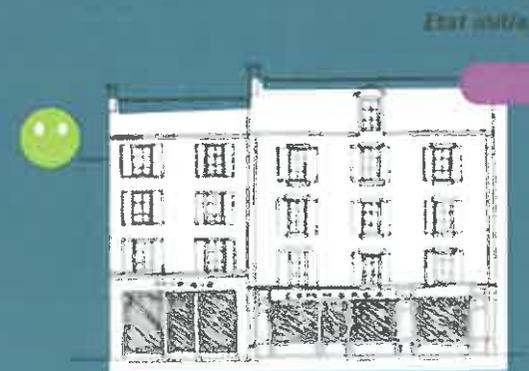
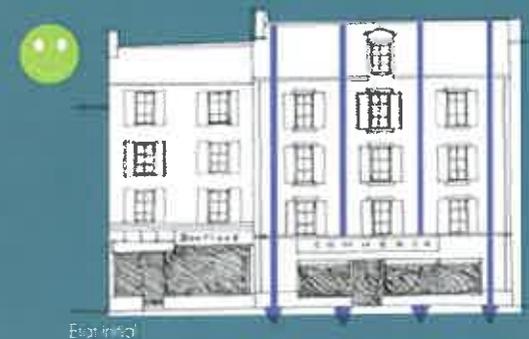


Exemple de façade avec commerce en RDC.  
La porte d'entrée du logement est préservée.

## RECOMMANDATIONS : RESPECT DE L'IMMEUBLE

Les devantures commerciales ne doivent pas être conçues isolément par rapport à leur environnement.

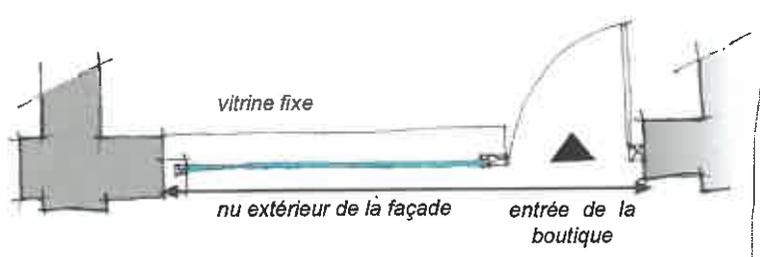
- Le RDC doit présenter une assise solide propre à la stabilité du bâtiment
- Pour une restauration : retrouver autant que possible les percements d'origines
- Pour la création de commerce à partir d'une habitation : maintenir la totalité des éléments de structures et la largeur des percements existants.



# ENSEIGNES ET DEVANTURES/LES TYPES DE DEVANTURES

## LES DEVANTURES EN FEUILLURES OU EN CREUX

Les devantures se situent en retrait de la façade et sont constituées de simples percements réservés dans la façade (en pierre ou enduite). Autrefois ces boutiques étaient limitées par un muret bas en pierre ou en bois formant un étal.



Vocabulaire et détails d'une vitrine.



## RECOMMANDATIONS :

Les finitions possibles pour la façade (structure / descente des charges) :

- Par enduit et peinture
- Restauration de la pierre
- Finition par placage bois ou pierre

Pour les châssis à remplacer, châssis en aluminium ou bois. Le PVC n'est pas recommandé.

## CHOISIR SA DEVANTURE PARMIS LES DEUX TYPES SUIVANTS

ENSEIGNE A PLAT

LINTEAU

CHÂSSIS

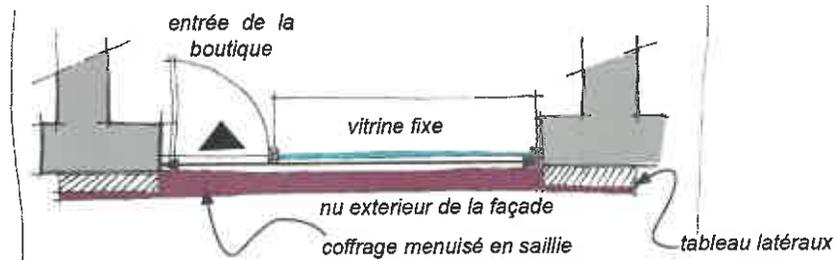
VITRINE

EMBRASURE /ÉPAISSEUR  
DU MUR

# ENSEIGNES ET DEVANTURES / LES TYPES DE DEVANTURES

## LES DEVANTURES EN APPLIQUE

La devanture en applique est un coffrage menuisé et peint faisant saillie sur la maçonnerie. Il sert de support à l'enseigne.



Vocabulaire et détails d'une vitrine.

## RECOMMANDATIONS :

Conception d'une devanture en applique :

- Structure autoportée en bois
- Ou habillage fixé sur la maçonnerie (bois ou pierre) - pas de PVC

Pour les châssis à remplacer, châssis en aluminium ou bois.  
Le PVC n'est pas recommandé.



## CHOISIR SA DEVANTURE PARMIS LES DEUX TYPES SUIVANTS

ENTABLEMENT

APPLIQUE EN BOIS

LINTEAU

ENSEIGNE A PLAT PEINTE

VITRINE

CHASSIS

## ENSEIGNES ET DEVANTURES/LES COULEURS, ENSEIGNES

Les couleurs participent à l'unité visuelle de la rue.

### CONSTAT :

On constate l'emploi de couleurs vives mais qui restent limitées aux menuiseries, linteaux, et enseignes de tailles réduites.

Les principales teintes employées sont chaudes.

Les teintes des façades présentent des tons sombres et chaudes et très homogène grâce à l'emploi de la pierre.

### RECOMMANDATIONS :

- Les couleurs sont à composer avec soin, de manière à les harmoniser avec les teintes générales de l'environnement.
- Une seule couleur suffit à l'identification d'un commerce.
- Le choix des couleurs peut être guidé par la nature de l'activité.
- Le caractère de l'architecture, la teinte de ses matériaux sont également des critères pour le choix des couleurs.
- Penser à harmoniser entre eux l'ensemble des composants. Les couleurs criardes, fluo sont à éviter.

Exemple de reprise de teinte.

Pour compléter cette recherche d'harmonie, les teintes de l'enseigne et des menuiseries devraient être dans des tons froids et non chauds.



# ENSEIGNES ET DEVANTURES/LES COULEURS, ENSEIGNES

## CONSTAT :

Le bourg de Beignon regroupe plusieurs commerces dont les enseignes présentent globalement une belle insertion. Elles mettent en avant la qualité patrimoniale des façades du cœur de bourg. Attention toutefois à ne pas surcharger les façades avec de trop nombreuses enseignes.

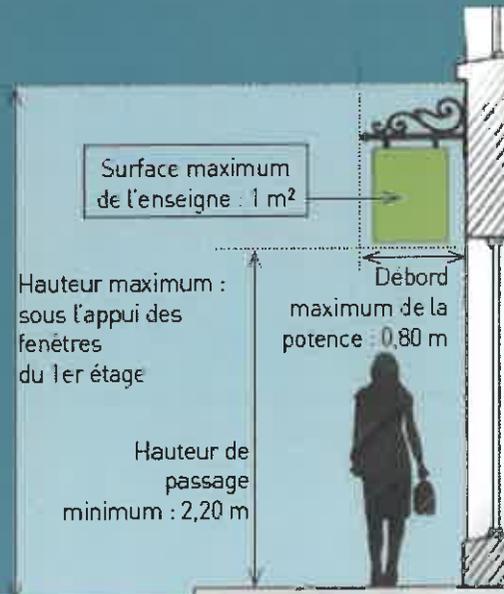


## Les enseignes bandeau

- Les enseignes peuvent être inscrites à plat sur la façade mais doivent être composées de lettres découpées sur des bandeaux lorsque le matériau s'y prête (bois, acier, contre-plaqué), peintes ou détachées en saillie.
- Elles peuvent comporter un éclairage incorporé indirect – spots extérieurs ou rampes – aussi discret que possible et en nombre limité qui illumine le bandeau.
- Les enseignes ne peuvent en aucun cas être installées sur les balcons ou garde-corps des étages, même si ces derniers sont utilisés pour le commerce.
- Les largeurs de l'enseigne ne doivent pas dépasser les limites de la devanture.
- Éviter les couleurs trop vives, les caissons lumineux, les publicités clignotantes ou défilantes, les lettres en tubes lumineuses.

## Les enseignes drapeau

- C'est-à-dire **perpendiculaires** à la façade – peuvent être exécutées soit en tôle découpée, soit peintes sur des matériaux transparents.
- On recherchera toujours à donner un maximum de **légèreté**.
- Les dimensions des enseignes en drapeau ne peuvent excéder  $1 \text{ m}^2$ .
- Elles sont posées à une **hauteur de passage** minimum de 2.20 mètres au-dessus du trottoir (selon le cas) et toujours dans la hauteur du rez-de-chaussée.
- Les caissons lumineux sont interdits, seuls les lettres et motifs peuvent être lumineux.



# ENSEIGNES ET DEVANTURES/ECLAIRAGES ET PROTECTIONS SOLAIRES



Exemples de bonnes pratiques concernant les stores.



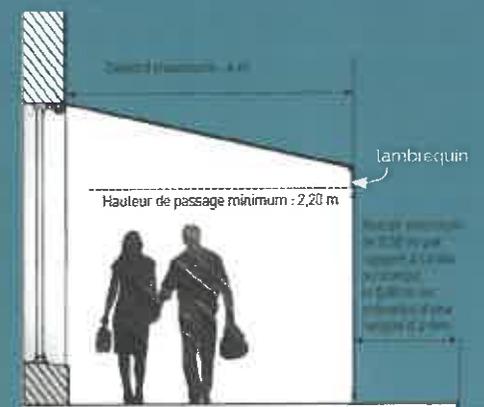
L'emploi de véranda est à éviter car il génère des volumes inadaptés avec le reste de la composition du bâtiment.



## RECOMMANDATIONS :

**LES STORES** : jouent un rôle important dans la composition :

- Ils doivent être **justifiés par l'ensoleillement**
- Il doivent s'inscrire dans **la largeur de la devanture et être situés en dessous du bandeau.**
- Le **mécanisme et le coffret** doivent être **dissimulés** dans le cadre du percement ou très peu visibles.
- Les **couleurs** doivent être en **harmonie** avec les teintes environnantes de préférence **unies** (éviter les tons contrastés et les dessins compliqués)
- Toute **publicité doit être évitée** sur ces éléments, seule la raison sociale de l'activité doit être mentionnée sur le lambrequin.
- Éviter les formes arrondies en corbeille, de préférences des **armatures rectilignes** (store à l'italienne).
- Les structures fixées au sol en avancée sur l'espace public de type véranda ou autres sont fortement **déconseillées.**



## ENSEIGNES ET DEVANTURES / ECLAIRAGES ET PROTECTIONS SOLAIRES



Contre-exemple : Foisonnement de spots et couleurs trop contrastées.  
Une mauvaise intégration des luminaires.

### Eclairage extérieur

- indirect;
- non clignotant;
- discret  
(couleur neutre la plus proche possible du support );
- harmonisé avec le style du commerce;
- pas de lumière colorée;
- pas de caissons lumineux;
- pas de tube apparent ou de tube fluorescent;
- rétro éclairage sur devanture possible.



Les appareils d'éclairage seront les plus petits possibles, et réduits au maximum en nombre.  
Les rampes lumineuses doivent être les plus fines possible.



# G- GLOSSAIRE



### Documents d'urbanisme :

- PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)
- CC (Carte Communale)
- RNU (Règlement National d'Urbanisme)
- SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

**Unité foncière :** Il s'agit de l'îlot de propriété, c'est-à-dire, la parcelle ou l'ensemble de parcelles d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

**Surface de plancher :** La surface de plancher correspond à la somme des surfaces de tous les niveaux construits, clos et couvert, dont la hauteur de plafond est supérieure à 1,80 m. Elle se mesure au nu intérieur des murs de façades de la construction (c'est-à-dire à l'intérieur de la construction, d'un mur de façade à un autre). À partir de cette surface de plancher, certaines surfaces sont déduites pour obtenir la surface de plancher définitive, notamment les garages et les cages d'escaliers.

**Emprise au sol :** L'emprise au sol correspond à la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus. Toutefois, les ornements tels que les éléments de modénature et les marquises sont exclus, ainsi que les débords de toiture lorsqu'ils ne sont pas soutenus par des poteaux ou des encorbellements.

**Surface taxable :** La surface qui sert de base de calcul à la taxe correspond à la somme des surfaces closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades (surface intérieure, ne tenant pas compte des épaisseurs de murs extérieurs) y compris les garages, abris de jardin...

**ERP :** Etablissement recevant du public.

**Annexe :** Construction secondaire, de dimensions réduites et inférieures à la construction principale, qui apporte un complément aux fonctionnalités de la construction principale. Elle doit être implantée selon un éloignement restreint entre les deux constructions afin de marquer un lien d'usage. Elle peut être accolée ou non à la construction principale avec qui elle entretient un lien fonctionnel, sans disposer d'accès direct depuis la construction principale.

**Extension :** L'extension consiste en un agrandissement de la construction existante présentant des dimensions inférieures à celle-ci. L'extension peut être horizontale ou verticale (par surélévation, excavation ou agrandissement), et doit présenter un lien physique et fonctionnel avec la construction existante.

**Taxe d'aménagement :** Elle doit être versée à l'occasion de la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et certains aménagements nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager.

### Recours à architecte :



Uniquement pour les permis de construire et d'aménager.

- Pour toute demande faite par une personne morale (PC, PA).
- Pour tout projet créant une surface de plancher supérieure à 150m<sup>2</sup> par création ou extension pour un PC.
- Pour toute création d'un bâtiment agricole de plus de 800 m<sup>2</sup> pour un PC.
- Pour tout projet créant un aménagement supérieur à 2500 m<sup>2</sup> pour un PA.

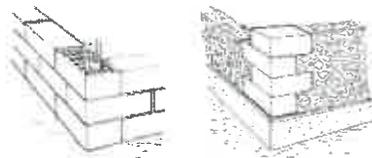
**ATTENTION :** Une autorisation d'urbanisme est délivrée sous réserve du droit des tiers. En effet, il appartient au demandeur de respecter un certain nombre de règles du droit civil (jours et vues, distance des plantations, gestion des eaux de pluies...).

## B

**Bossage** : Parement ouvragé de la face vue des pierres de taille

## C

**Chaînage d'angle** :



**Châssis de toit** : Cadre mobile de menuiserie et élément ouvrant qui composent le vantail d'une fenêtre, d'une trappe de désenfumage pour toit en pente, etc... Peut être basculant, pivotant, à projection ou coulissant.

## E

**Ecart** : Ensemble restreint de constructions ne présentant pas de véritable structure (à la différence du hameau).

**Ebrasement** : Côté d'un mur (son «épaisseur») visible au niveau d'une ouverture

## F

**Fascine**: Technique de génie végétal basée sur la mise en place de fagots de branches inertes ou vivantes, fixés par des pieux.

## G

**Gerbière** : Fenêtre de service d'un grenier ou d'un fenil, par laquelle on entre les gerbes ou le fourrage.

## L

**Lucarne** : Ouverture ménagée dans un pan de toit (pour donner du jour et de l'air aux locaux sous combles) dont la baie est verticale et abritée par un ouvrage de charpente et de couverture.

## M

**Marcessant** : Qui se flétrit sur la plante sans s'en détacher

**Meurtrière** : Ouverture étroite ménagée dans un mur ou une muraille

**Monospécifique** : Ne comportant qu'une seule espèce

**Mur gouttereau** : Qualifie un mur porteur extérieur situé sous l'égout d'un toit, par opposition au mur pignon.

**Moellon** : Pierre de petites dimensions, brute, ébauchée ou équarrie (moellon d'appareil), employée avec de mortier pour maçonner un mur.

## S

**Surface de plancher** : La surface de plancher de la construction est égale à la somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades après déduction de certains éléments (vides trémies...)

**Solin** : Ouvrage longitudinal de garnissage ou de calfeutrement en mortier ou en plâtre

## T

**Trogne ou Têtard** : Arbre qui n'est constitué que d'un tronc, conséquence d'une technique d'élagage. Ceci donne une silhouette particulière à l'arbre: toutes les branches sont coupées à ras du tronc à intervalles de temps réguliers (généralement tous les trois ans).

## V

**Vernaculaire** : Du pays, propre au pays